La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montréal,
vendredi 24 avril 1998
114e année No 181
66 pages, 4 cahiers

60 ¢ TAXES EN SUS
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,65 $ U.S.

VU
Nikon
LA HAUTE TECHNOLOGIE POUR VOS LUNETTES
7086, rue Jean-Talon (près des Galeries d'Anjou)
352-1010
2593186

Baseball
2
5
page S9

Économie
Les boules de cristal révisées
page C1

Cyberpresse
Y a-t-il un bogue dans la salle?
page C14

Hockey
3
2

La Belgique à nouveau ébranlée

L'évasion du pédophile Marc Dutroux provoque une crise politique



PHOTO REUTEURS

Marc Dutroux, photographié le mois dernier.

d'après AFP et AP
BRUXELLES

Le pédophile belge Marc Dutroux, accusé d'avoir tué quatre fillettes et adolescentes, a réussi hier une courte et spectaculaire évasion qui a provoqué la démission des ministres belges de l'Intérieur et de la Justice.

Moins de cinq heures après l'évasion de Marc Dutroux du palais de justice de Neufchâteau, dans le sud-est du pays, le premier ministre Jean-Luc Dehaene a annoncé devant le Parlement la démission de Johan Vande Lanotte et Stefaan De Clerck, respectivement ministres de l'Intérieur et de la Justice.

« C'est avec consternation que j'ai appris l'évasion » de Marc Dutroux, a déclaré M. Dehaene, en affirmant qu'il n'y avait pas « d'indice de complicité ». Il a cependant estimé que cette évasion est « incompréhensible et inadmissible ».

Il s'est par ailleurs engagé à mener des réformes en vue de renforcer les services chargés de l'application de la loi dont les déficiences ont été soulignées lors de récentes enquêtes parlementaires.

Les deux ministres flamands appartiennent respectivement au Parti démocrate-chrétien de M. Dehaene et au Parti socialiste.

Le roi des Belges, Albert II, qui était en vacances en France, a décidé de revenir d'urgence à Bruxelles, où les effets de l'évasion de Dutroux devraient secouer encore plusieurs jours l'État belge.

Armé d'un revolver non chargé, Marc Dutroux avait pris la fuite du palais de justice de Neufchâteau à bord d'une voiture volée vers 13 h 05, heure locale. Il a été retrouvé trois heures et demie plus tard à Saint-Médard, dans la forêt de Chiny, située à quelques kilomètres de l'endroit d'où il s'était évadé.

Marc Dutroux, qui se trouvait au tribunal pour consulter son dossier comme il avait l'habitude de le faire régulièrement, et qui n'avait donc pas de menottes à ce moment-là, a donné un coup de poing au gendarme l'accompagnant, qui est tombé par terre.

Il s'est alors emparé de son arme qui n'était pas chargée, comme cela est d'usage en Belgique lorsqu'un détenu consulte son dossier, et a menacé un second gendarme, en faction à l'extérieur de la pièce. Il a dévalé les escaliers et, à l'extérieur du bâtiment, a braqué un automobiliste, le forçant à quitter son véhicule, une Renault Mégane grise.

Marc Dutroux, habillé de ses vêtements gris de détenu et chaussé de baskets blanches, a démarré en direction d'Arlon, vers l'est, près du Luxembourg et de l'est de la France. La voiture s'est embourbée dans la forêt et Dutroux a dû poursuivre sa route à pied.

Voir **LA BELGIQUE** *en A2*

Sauvé par son manteau et son sac!

MARC THIBODEAU

Daniel Legault remerciait le ciel hier d'avoir eu la bonne idée de se vêtir chaudement mardi matin avant de partir pour l'école.

« J'ai été chanceux. Si je n'avais pas eu mon manteau en plus de mon sac sur le dos pour arrêter le coup, je serais paralysé. La lame est venue à cinq centimètres de ma colonne, a indiqué hier à *La Presse* l'adolescent de 14 ans, sauvagement agressé par un commando des Black Dragons à l'angle du boulevard Crémazie et de la rue Molson, dans le nord de Montréal.

« Je venais de descendre de l'autobus. Je me suis retourné en entendant des cris et j'ai vu des haches levées. Il y a en un qui m'a donné un coup, mais ça ne m'a pas fait mal immédiatement », dit l'adolescent, qui n'a guère eu le temps de réfléchir à la raison de cette agression.

« En levant les yeux, j'ai vu que Donald (l'autre victime dans cette affaire) était couvert de sang. C'est là que les policiers sont arrivés », a résumé le jeune homme, qui a été transporté en lieu sûr par un membre du personnel de son école, le

Voir **SAUVÉ** *en A2*



PHOTO RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Daniel Legault, 14 ans, qui a été assailli par un commando des Black Dragons mardi, dans le nord de Montréal, se remettait tant bien que mal de ses blessures hier à l'hôpital Sainte-Justine.

La police maintient la décision Duchesneau

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

La direction de la police de la CUM n'a aucunement l'intention de rétablir les suspensions imposées aux policiers André Lapointe et Michel Vadeboncoeur pour leur rôle dans l'affaire Barnabé.

Le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, qui demande le respect intégral des suspensions de 140 et 120 jours décrétées en décembre dernier par le Comité de déontologie policière, risque de se heurter à un mur d'incompréhension lors de sa rencontre d'aujourd'hui avec le nouveau directeur du SPCUM, Claude Rochon.

Ce dernier a répété hier son appui à la décision prise en janvier par Jacques Duchesneau de permettre aux deux policiers d'échanger 90 jours de suspension contre un nombre équivalent de jours de vacances. « On était bien orienté et on était de bonne foi », a-t-il dit.

M. Rochon ne l'a pas affirmé publiquement, mais les informations recueillies hier par *La Presse* indiquent bel et bien que le SPCUM n'entend pas revenir en arrière: les deux policiers, qui ont recommencé à travailler, ne retourneront pas chez eux purger le reste de leurs suspensions, quoi qu'en dise le ministre.

Le ministre Bélanger s'est indigné de la pratique dès qu'elle a été mise au jour, le 7 avril dernier. Il invoque depuis un avis juridique produit par le contentieux de son ministère pour soutenir que la décision de M. Duchesneau était illégale. Selon la porte-parole du ministre, Esther Boily, l'avis dit que la loi est claire et ne permet pas de tels échanges.

« Et ça concorde avec l'avis que le Commissaire à la déontologie policière (Me Denis Racicot) a fait parvenir cette semaine à tous les chefs de police », a ajouté Mme Boily.

Voir **LA POLICE** *en A2*

L'usine Atwater dotée d'une mini-centrale électrique?

BRUNO BISSON

La Ville de Montréal étudie une proposition avancée par un groupe d'experts pour éviter des pannes d'électricité prolongées à son usine d'eau Atwater, qui consisterait à construire une « centrale » électrique de petit format derrière l'usine pour alimenter celle-ci en cas d'effondrement du réseau d'Hydro-Québec.

Il s'agirait d'une petite centrale pouvant fonctionner en tout temps et dont les turbines seraient propulsées au gaz naturel. La mini-centrale devrait avoir une capacité de production d'au moins 30 mégawatts, amplement suffisante pour faire fonctionner l'usine Atwater en cas d'extrême urgence, comme ce fut le cas en janvier, durant la tempête de pluie verglaçante, quand s'est présenté l'impossible scénario d'une panne d'électricité paralysant la production et la distribution d'eau potable pour plus d'un million de résidants de l'île de Montréal.

En mode normal, l'usine Atwater dépendrait toujours du réseau d'Hydro-Québec. Ce n'est que dans des situations exceptionnelles que le courant de cette mini-centrale voisine serait utilisé de façon exclusive par l'usine Atwater.

Le projet présente toutefois un désavantage majeur: son coût, qui n'a pu être évalué, serait prohibitif si cette mini-centrale était seulement destinée à servir de super-génératrice à l'usine d'eau potable en cas d'urgence majeure. La centrale devrait donc produire de façon continue, pas seulement en cas de panne, et le courant serait vendu à Hydro-Québec pour en amortir les coûts.

Cela nécessiterait une analyse environnementale exhaustive, ce type de centrale électrique n'étant généralement pas destiné à être construit, ni exploité, dans un centre urbain.

Un porte-parole des Travaux publics, Charles Couture, a confirmé hier à *La Presse* que cette idée était sur la table ainsi que quelques autres, mais qu'il était beaucoup trop tôt pour annoncer quelle solution sera privilégiée.

Voir **L'USINE** *en A2*

617
JOURS AVANT L'AN 2000

INDEX

Petites annonces		- affaires	C2	Bridge	C10	Horoscope	B13	Opinions	B3
- index	B12	Arts et spectacles		Décès	C12	Laval	A12	Politique	B1
- immobilier	B12 à B15		B5 à B11	Économie	C1 à C8	Loteries	A2 et A4	Rive-Sud	A14
- marchandises	B15	- horaire spectacles	B9	Feuilleton	C9	Monde	B4	Tabloïd Sports	
- emplois	B15, C9	- horaire télévision	B6	Êtes-vous observateur	B12	Mots croisés	B13 et S14	- Philippe Cantin	S5
- automobile	C9 à C11	Bandes dessinées	B14			Mot mystère	C9		

ÉDITORIAL
Les sept plaies de la DPJ
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO
Percées de soleil
Max. 17, min. 5
Cahier Sports,
page 20

le lait PRÉSENTE
LE FESTIVAL DE LA SANTÉ
DIMANCHE 17 MAI 1998
sports experts
Distributeur officiel des formulaires d'inscription
Inscrivez-vous à votre activité favorite
Patin à roues alignées • Vélo • Marche • Course
Les formulaires d'inscription sont disponibles chez **Sports Experts**.
Bénévoles demandé(e)s - chaque bénévole recevra un T-shirt.
INFORMATION : (514) 879-1027
TVA Lyptanthia CITE CKAC 730 La Presse VIA ROUTE MONTRÉAL
2609926

Suites de la une

La police maintient la décision Duchesneau

LA POLICE / *Suite de la page A1*

La position du SPCUM est quant à elle fondée, comme l'indiquait M. Duchesneau mardi, sur une lettre envoyée aux chefs de police le 26 octobre 1994 par l'ancien commissaire à la déontologie policière, Fernand Côté.

Or, il est loin d'être évident que le sens donné par le SPCUM à cette lettre de portée très générale, dont *La Presse* a obtenu copie, est le bon. L'ex-commissaire ne fait qu'y indiquer que « seul le supérieur du policier est en mesure d'accomplir les formalités administratives nécessaires pour traduire concrètement une sanction qui est exécutoire ». Nulle part n'est-il fait mention, ni directement ni indirectement, de la possibilité de purger une suspension en congés accumulés.

Quant à M. Duchesneau, qui disait mercredi soir avoir en sa possession une copie de la lettre de M. Côté, il a fait savoir hier par l'entremise d'un de ses conseillers, Marc Snyder, qu'il l'avait détruite le soir même en faisant le ménage parmi ses vieux dossiers du SPCUM!

En tout état de cause, les dirigeants du SPCUM maintiennent que les échanges de suspensions étaient une pratique admise par les autorités déontologiques. Ils n'ont en apparence pas tout à fait tort. *La Presse* a en effet découvert que sur les 132 dossiers dans lesquels des suspensions ont été imposées à des policiers par le Comité de déontologie policière depuis sa création en 1990, on dénombre 10 cas, dont huit impliquant la Sûreté du Québec et deux émanant de la police de Hull, où le Commissaire à la déontologie policière, dûment avisé par lettre des supérieurs des policiers suspendus que ces derniers avaient monnayé des jours de vacances, n'a pas réagi et a laissé courir.

Selon Serge Fortin, ce n'est qu'en mars dernier que le Commissaire a avisé la Sûreté du Québec qu'elle ne pouvait pas agir comme elle l'avait fait. Quant aux deux dossiers provenant de Hull, ce n'est qu'hier qu'ils ont été découverts, alors que les lettres dataient de mai 1997 et janvier 1998. « Avant les lettres des chefs de police ne passaient pas par les mains du Commissaire, mais vous pouvez être certain qu'à l'avenir, il va les voir », a dit M. Fortin.

La Belgique à nouveau ébranlée

LA BELGIQUE / *Suite de la page A1*

Contrairement aux premières informations données par le procureur de Liège, Dutroux n'a pas braqué d'autre automobiliste.

Une autre information sur la capture de Dutroux donnée par le président de séance du Sénat, Philippe Mahoux, alors que le pédophile était encore en fuite, a très vite été démentie de sources officielles.

Aussitôt la nouvelle de l'évasion connue, l'alerte nationale et internationale a été donnée et tous les services de police et de gendarmerie de Belgique, du Luxembourg et de France ont été mobilisés pour retrouver le fuyard.

La Chambre des députés et le Sénat ont suspendu leurs travaux après l'incroyable annonce de l'évasion du plus célèbre prisonnier de Belgique.

« C'est dramatique, inexplicable », a réagi Gino Russo, père d'une petite victime de Dutroux, Mélissa, en rappelant qu'il avait demandé il y a un an et demi la démission du ministre de la Justice. « On s'était foutu de moi. S'il devait démissionner, c'était à ce moment-là qu'il devait le faire », a ajouté M. Russo.

« Je suis le cul par terre, c'est une histoire de fous. Nous savons que la Belgique est un pays qui n'arrête pas de dysfonctionner et maintenant on laisse s'échapper le principal criminel du pays qui devrait être gardé aussi bien qu'Al Capone », a déclaré le député socialiste Claude Eerdekens, membre de la Commission parlementaire mise en place après l'affaire Dutroux.

« Plus personne ne maîtrise rien, c'est un dysfonctionnement de trop », a renchéri Vincent Decroly, député écologiste également membre de la Commission Dutroux.



Arrêté en août 1996, Marc Dutroux est accusé de la séquestration entre juin 1995 et août 1996 de six fillettes et adolescentes belges et de la mort de quatre d'entre elles, dont Julie Lejeune et Mélissa Russo.

Deux autres de ses victimes, Sabine Dardenne, 12 ans, et Laetitia Delhez, 14 ans, avaient pu être retrouvées vivantes deux jours après l'arrestation de Dutroux qui avait déjà été arrêté en 1985 pour l'enlèvement, la séquestration et le viol de cinq adolescentes de 12 à 19 ans. Condamné en avril 1989 à 13 ans et demi de prison, il avait bénéficié d'une libération conditionnelle en 1992 après avoir purgé la moitié de sa peine.

L'affaire Dutroux a provoqué un véritable séisme dans la société belge et lors d'une manifestation monstre à Bruxelles en octobre 1996, quelque 300 000 personnes avaient dénoncé l'incompétence des services belges de sécurité et du système judiciaire.

Dans le monde entier, cette affaire a eu un écho retentissant qui a permis de sensibiliser l'opinion sur le drame des enfants maltraités par les pédophiles.

Sauvé par son manteau et son sac!

SAUVÉ / *Suite de la page A1*

Centre d'intégration scolaire, situé à une trentaine de mètres de là.

« Ce n'est qu'en enlevant mon manteau et mon sac que l'on s'est rendu compte que j'avais été blessé. Mon chandail était tout rouge », a résumé le jeune, qui se trouvait hier après-midi dans une chambre de l'hôpital Sainte-Justine avec son ami.

Il dit ignorer pourquoi les membres du gang de rue, qu'il dit ne pas connaître, s'en sont pris à lui.

L'hypothèse de la police voulant que le commando ait en quelque sorte voulu venger l'honneur d'une jeune Asiatique qui avait été atteinte par un petit disque de carton — un *pog* — ne le convainc pas.

« Je n'étais même pas dans l'autobus lundi lorsque cette affaire-là est arrivée. Je n'ai rien à voir avec ça », a indiqué l'adolescent, qui affirme avoir vu de « jeunes Asiatiques » rôder autour de l'école au début de la semaine.

La direction de l'hôpital indiquait hier que l'adolescent ne devrait pas garder de séquelle de sa mésaventure, tout comme son ami, qui a eu trois doigts de la main droite sectionnés par les agresseurs.

Le jeune Legault a dit ne pas savoir quand il pourrait quitter l'hôpital et éventuellement reprendre ses cours. Une chose est claire cependant. « Mes parents ne veulent pas que je retourne à cette école-là. Ils trouvent que c'est trop dangereux », a-t-il déclaré.

Le directeur du Centre d'intégration scolaire, Jean-Marc Rousseau, un établissement pour élèves souffrant de troubles d'apprentissage, indique pour sa part qu'il s'agit du premier incident de cette nature à toucher son institution en 15 ans d'existence. « Ça n'a rien à voir avec l'école », dit-il.

La tension causée par l'attaque du commando des Black Dragons demeurait palpable hier parmi les élèves, qui, dans plusieurs cas, ont été escortés par des membres du personnel à la sortie des classes. Des policiers étaient alors présents pour assurer la sécurité.

L'escouade antigang du SPCUM poursuivait entre temps son enquête afin d'élucider toute cette affaire.

La principale hypothèse demeure que le commando a frappé pour venger la jeune femme ayant reçu le *pog* au visage lundi. « Aussi invraisemblable que cela puisse paraître », dit le lieutenant-détective Yves Riopel.

Les enquêteurs cherchent à retracer l'adolescente en question pour étudier la validité de cette piste. « Nous avons besoin de plus de renseignements pour la retrouver », dit M. Riopel, qui n'a pu obtenir hier la collaboration désirée des six membres des Black Dragons appréhendés mardi.

Les suspects, tous des mineurs, ont comparu durant la journée au Tribunal de la jeunesse afin de répondre à des accusations de tentative de meurtre, de possession d'armes prohibées et de complot.

Ils doivent revenir en cour lundi pour l'enquête sur leur mise en liberté.

L'usine Atwater dotée d'une mini-centrale électrique?

L'USINE / *Suite de la page A1*

« Une chose est évidente, a conclu M. Couture, c'est qu'il nous faut une source d'énergie indépendante du réseau d'Hydro-Québec. »

Le 9 janvier dernier, alors que le réseau d'Hydro s'écroulait sous le poids du verglas accumulé depuis quatre jours de précipitations, les deux usines de production d'eau de la Ville de Montréal, Atwater et Desbaillets, ont cessé de produire, faute de courant. La distribution d'eau n'a pas été interrompue même si certains quartiers en ont été privés, mais la Ville de Montréal a réalisé que ses réservoirs étaient sur le point d'être vidés. Les problèmes de contamination qui en auraient découlé le cas échéant auraient forcé la métropole à émettre un avis de non-consommation et des centaines de milliers de personnes auraient été privées de cette ressource essentielle durant plusieurs jours, non seulement à Montréal, mais aussi dans 14 autres municipalités alimentées par Atwater et Desbaillets.

Contrairement à une ville comme Longueuil, qui a eu recours à une génératrice pour faire tourner son usine de filtration, même au plus fort de la crise, il est à peu près impensable d'espérer une alimentation suffisante pour une usine de la taille de celle d'Atwater, en utilisant un groupe électrogène de secours.

Les deux usines de filtration de Montréal exigent environ 25 mégawatts chacune, soit une puissance équivalente à celle de la petite centrale Gazmont située au lieu d'enfouissement de la Ville de Montréal, à la carrière Miron.

Le groupe d'experts mis sur pied par la Ville pour étudier ces problèmes dans les semaines qui ont suivi la tempête de pluie verglaçante, a aussi proposé d'autres scénarios. L'un de ceux-ci prévoyait qu'Hydro construirait de nouvelles installations pour compléter la « boucle » des lignes de transport d'électricité, qui convergent autour de l'usine Atwater.

La construction d'un tronçon additionnel de sept kilomètres de lignes de transport d'électricité est déjà en cours, à LaSalle et Verdun. Cette boucle permettra d'ajouter de la flexibilité au réseau d'Hydro-Québec et de nouvelles possibilités d'alimentation prioritaire pour l'usine d'eau Atwater, si la même situation qu'en janvier devait se produire.

Mais selon deux sources de *La Presse*, la Ville ne voudrait pas se satisfaire de cette assurance. Avant la tempête de pluie verglaçante, la possibilité qu'une panne d'électricité majeure puisse empêcher la production d'eau potable était considérée comme presque nulle par Hydro-Québec.

SHEILA COPPS

Précision

■ Dans un article portant sur le Fonds des câblodistributeurs, nous écrivions hier que le grand patron de Téléfilm Canada, François Macerola, était récemment en mission commerciale avec Sheila Copps en Chine. M. Macerola était bel et bien en Chine, mais pas avec Mme Copps. Au moment où le patron de Téléfilm Canada était en Chine, la ministre du Patrimoine canadien était à Ottawa.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Télécopieur pour abonnement : 285-7039
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Samedi de 7 h à midi
Dimanche de 7 h à 11 h
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100

Les petites annonces : 285-7111
Télécopieur : 848-6287
Lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes annonces
Détaillants : 285-6931
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320

Comptabilité
Grandes annonces : 285-6892
Les petites annonces : 285-6900

La Presse est publiée par: *La Presse, Ltée,* 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **616**
à quatre chiffres : **5523**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 10 h à 17 h;
■ à Sainte-Marthe-sur-le-Lac: promenades Deux-Montagne, 2801, boul. des Promenades, de 14 h à 20 h 30. Objectif: 150 donneurs;
■ à Laval: Cité de la Santé, 1755, boul. René-Laennec, de 9 h à 17 . Objectif: donneurs;
■ à Châteauguay: Sécurité publique, 55, boul. Maple, de 14 h à 20 h. Objectif: 125 donneurs;
■ à Longueuil: hôpital Pierre-Boucher, salle L'Échange, 1333, boul. Jacques-Cartier Est, de 11 h à 17 h 30. Objectif: 100 donneurs;
■ Les Cèdres: pavillon récréatif des bénévoles, 145, rue Valade, de 15 h à 20 h 30. Objectif: 130 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le Colorado des prisons

■ Il y a un siècle, au coeur de l'État du Colorado, l'or et le pétrole ont mis au monde la municipalité de Florence. Un siècle plus tard, cette petite localité du Old West doit sa survie à une nouvelle ruée, celle des Américains vers l'industrie des prisons. Richard Hétu, notre correspondant aux États-Unis, s'est rendu sur les lieux et, demain, il nous raconte que la gestion privée de ces prisons est devenue une affaire de plusieurs centaines de millions qui emploie plus de 1000 personnes, à Florence.

QUESTION DU JOUR

La Presse Service Liaison

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 285-7333; au son de la voix, faites le 1.

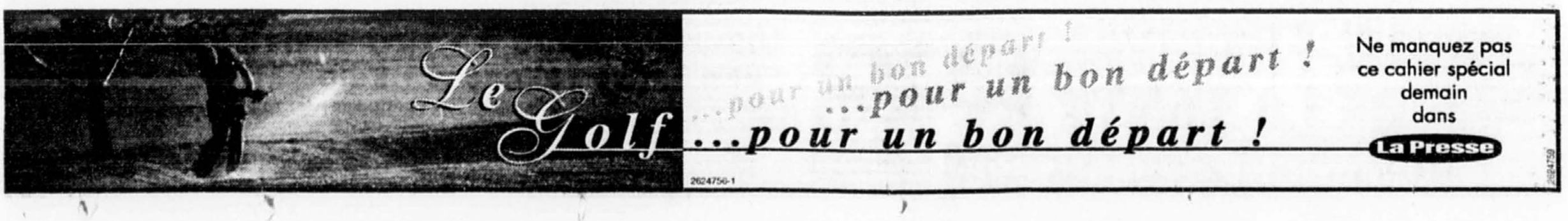
Dans la course à la mairie de Montréal, croyez-vous le chef du RCM, Thérèse Daviau, capable de joindre les rangs de Jacques Duchesneau?

Selon vous, publiera-t-on encore des livres dans cent ans?

À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 89 %
Non: 11 %

NDLR: Ce sondage maison sert uniquement à prendre le pouls de nos lecteurs et n'a aucune prétention scientifique.



La Presse

Le mot du jour

plus

■ Un lecteur, Michel Cadette, souligne que l'emploi de *plus* dans les titres, comme dans tous les usages elliptiques du reste, engendre une certaine ambiguïté. Deux titres récents sont venus nous le rappeler. Dans le premier cas, « Plus de relations avec le Pakistan » voulait dire « davantage (encore plus) de relations ». Dans le second, « Plus d'ordures à la carrière Miron » signifiait « finies les ordures ».

Voilà pourquoi il est préférable d'employer une autre tournure.

Paul Roux

L'EXPRESS DU MATIN



Fausse bombe chez un gardien de prison

■ Un colis suspect, qui visait un gardien de prison, a été neutralisé hier à Les Cèdres, dans la région de Vaudreuil-Soulanges, à l'ouest de Montréal. Le colis avait été déposé entre deux voitures à la maison du gardien, qui avait été pris en otage à l'établissement de Valleyfield il y a environ un an et n'avait pas encore réintégré ses fonctions. Les policiers ont été appelés sur les lieux vers 9h00, lorsque des résidants ont aperçu l'engin, qui était en fait une fausse bombe composée de fusées routières. Le président du Syndicat des agents de la paix, Réjean Lagarde, a très mal accueilli ce nouvel acte posé contre l'un de ses membres et a dit se demander quand tout cela prendrait fin.

Fleurir Montréal

■ La Ville de Montréal lance à partir du 5 mai son concours annuel *Fleurir Montréal*, de façon à encourager les citoyens, les commerçants et les industriels à embellir leur milieu. Pour participer au concours, il suffit de se procurer un coupon d'inscription aux éco-quartiers, aux bureaux Accès Montréal ou au Jardin botanique avant le 26 juin. Par ailleurs, profitant du lancement de la campagne annuelle d'embellissement paysager de la ville de Trois-Rivières, où se tiendra cette année la 20e Journée provinciale des *Villes, villages et campagnes fleuris du Québec*, le ministre Guy Julien a réitéré son invitation à participer en grand nombre à fleurir et embellir le Québec. Les municipalités ont jusqu'au 18 mai prochain pour s'y inscrire.

Nouveau DG à Charles-LeMoyne

■ L'ancien directeur général de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Michel Larivière, assumera à compter de lundi des fonctions similaires à l'hôpital Charles-LeMoyne de Greenfield Park. M. Larivière secondait jusqu'à tout récemment la directrice générale du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Cécile Cléroux, à titre de directeur général adjoint aux soins et services. Il est également secrétaire de la conférence régionale de l'Association des hôpitaux du Québec.

Choix des jurés

■ Le choix des jurés au procès de Michel Otis, accusé du meurtre de la petite Kristina Blain, a été fait hier au palais de justice de Laval, mais les premiers témoins ne seront pas entendus avant mardi ou mercredi prochains. Rappelons que Kristina, 34 mois, a été découverte morte, le 25 juillet dernier, pas très loin du chalet d'Otis, à Saint-Colomban. Ce procès est présidé par la juge Ginette Piché, de la Cour supérieure.

Bout du monde

■ La petite localité de La Reine en Abitibi-Témiscamingue, qui compte 480 habitants, s'est proclamée Capitale mondiale du bout du monde par résolution municipale. Ses citoyens vont d'ailleurs entreprendre sous peu divers travaux, dont l'aménagement de l'Avenue au bout du monde, l'installation des portes Au bout du monde et l'implantation de la Place des nations.

Trop gros pour passer par les escaliers

■ Un Longueuillois qui a appelé hier, vers 21 h 30, une ambulance pour aller à l'hôpital a dû attendre pendant près d'une heure l'arrivée des... pompiers ! L'homme était en effet trop gros pour que les ambulanciers arrivent à le faire descendre de son appartement, situé au troisième étage d'un immeuble de la rue Desmarchais. Comme l'homme ne pouvait marcher, cinq policiers ont été appelés en renfort mais en vain. Il a fallu l'intervention des pompiers et d'une nacelle pour faire sortir l'homme par la porte-fenêtre de son appartement et le confier aux ambulanciers. Selon l'estimation de la police, l'homme pesait de 350 à 400 livres. Il se plaignait de maux de dos.

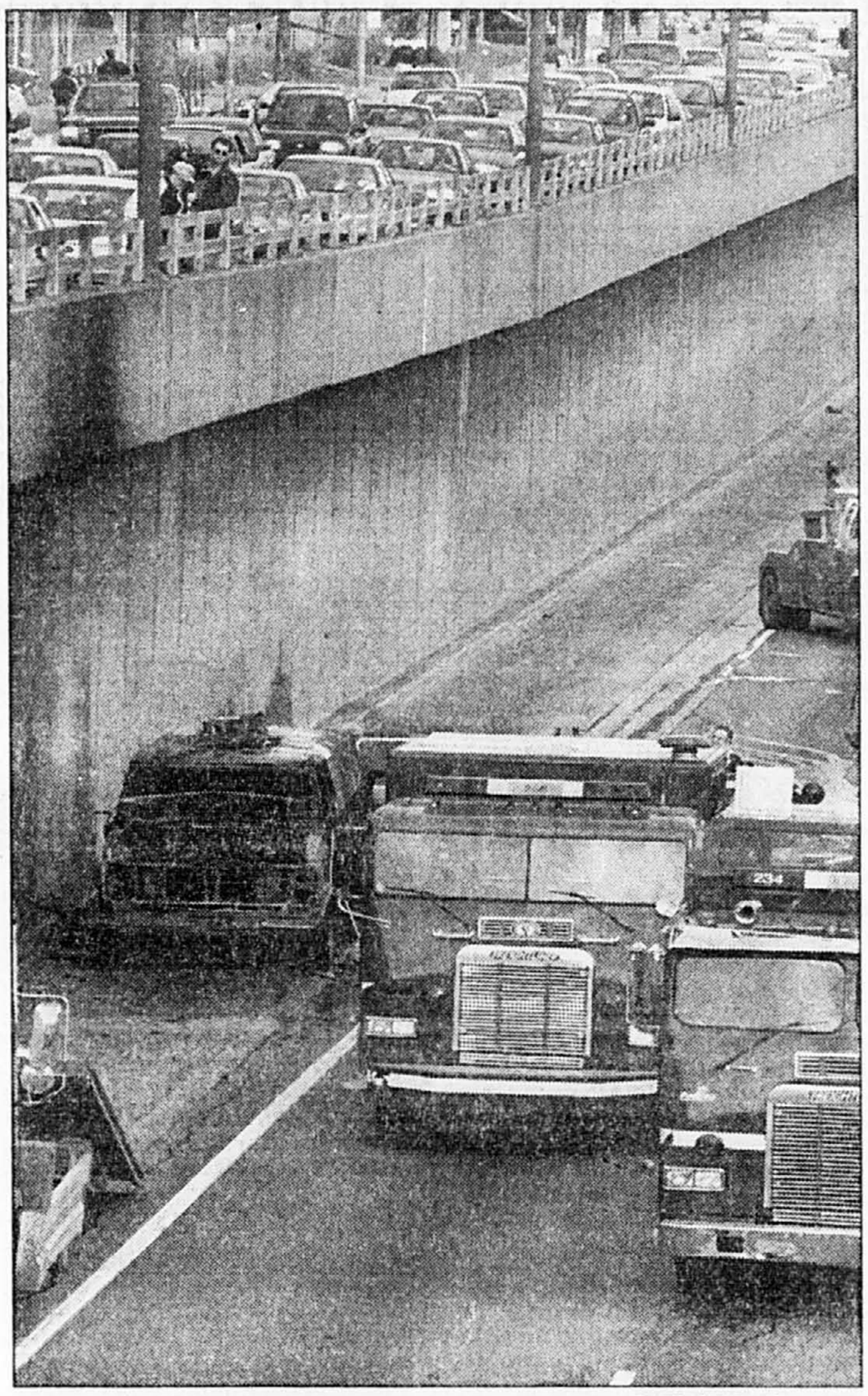


PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Camion en feu

L'autoroute Décarie a été fermée hier matin pendant une demi-heure en direction sud à la hauteur de la rue Snowdon à cause d'un camion qui a pris feu. L'incident a eu lieu vers 7 h. Selon la police, une défectuosité mécanique est à l'origine de l'incendie.

Première journée de travail... mémorable chez Fasa Friction

YANN PINEAU

L'un des travailleurs blessés mercredi par l'explosion d'un four industriel à l'usine de Fasa Friction, à Saint-Laurent, venait de commencer sa première journée de travail, a dit hier son beau-frère, Steven Evans, responsable de l'entretien du matériel roulant chez Fasa.

« J'ai fait rentrer mon beau-frère hier (mercredi), a raconté M. Evans, qui montait la garde hier devant l'usine située au 6035, Côte-de-Liesse. Quand c'est arrivé (l'explosion), j'étais en train de manger au restaurant. J'ai vu quelques camions de pompiers, mais je ne me suis pas inquiété pour lui. Quand j'ai vu arriver des ambulances, là je me suis demandé où il était.

« Je l'ai retrouvé dehors et il m'a dit qu'après l'explosion, il ne voyait plus rien à cause de la fumée et qu'il ne savait plus où était la porte de sortie. Il s'est penché vers le sol et il a vu des gens qui couraient. Il les a suivis en espérant qu'ils savaient où ils allaient et, heureusement, ils allaient dans la bonne direction. »

Le beau-frère de M. Evans était de retour chez lui, hier, mais quatre ou cinq de la trentaine de travailleurs blessés étaient encore à l'hôpital, selon M. Evans, qui loue l'efficacité des ambulanciers qui sont intervenus mercredi. Parmi les hospitalisés, on compte le président de la compagnie, Roger Stephan, qui se trouvait encore au service des grands brûlés de l'Hôtel-Dieu de Montréal après avoir été gravement blessé par l'explosion du four.

« Roger voulait sortir de l'hôpital dès hier (mercredi), a dit M. Evans. C'est un gars qui se préoccupe de tout ce qui se passe dans la compagnie. »

Selon un autre employé de Fasa, John Lalonde, M. Stephan ne fera pas de commentaires sur l'explosion avant le dépôt du rapport de la CSST sur l'accident. Hier, l'usine était fermée, mais les employés ont quand même pu venir chercher leur chèque de paie. Un ingénieur a estimé que la structure du bâtiment était encore en bon état et la CSST a autorisé la reprise des activités dans toute l'usine, sauf dans la section touchée par l'explosion.

Gilles Daigle, porte-parole de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), a confirmé hier que le four qui a explosé mercredi avait déjà explosé en mai 1995, mais qu'aucun blessé n'avait été signalé à la CSST, même si les pompiers de Saint-Laurent disent en avoir compté trois à l'époque. Le rapport sur cet accident concluait que l'explosion avait été causée par une trop petite entrée d'air dans le four et par une accumulation de gaz et de particules dans la cheminée.

La compagnie s'est conformée aux recommandations de la CSST énoncées à la suite de cette explosion, a indiqué M. Daigle, et un inspecteur a visité l'usine à la fin de 1995. Depuis, la CSST n'a fait aucune autre visite chez Fasa Friction, mais une inspection était prévue pour cette année. La compagnie, qui fabrique des pièces de freins, fait partie d'un secteur jugé prioritaire par la CSST à cause des risques liés aux méthodes de production.

M. Daigle a dit en outre que la CSST n'a jamais été informée de l'explosion survenue en décembre dernier, qui n'a pas fait de blessé, mais qui a forcé l'intervention des pompiers de Saint-Laurent.

Il a aussi dit que la CSST avait reçu une plainte anonyme au début de l'année concernant le remplacement trop rare des masques portés par certains travailleurs pour se protéger des poussières d'amiante.

Les Black Dragons : un gang éphémère ?

MARC THIBODEAU

La police de la CUM n'exclut pas la possibilité que les Black Dragons, ce « nouveau » gang de rue qui a violemment agressé mardi deux élèves du Centre d'intégration scolaire, dans le nord de Montréal, ait une courte existence, comme bien d'autres gangs de cette nature.

« On ne les connaît que depuis deux mois. Et ça se peut fort bien qu'ils n'existent plus dans deux mois », a commenté hier le lieutenant-détective Yves Riopel, de l'escouade antigang du SPCUM.

Selon M. Riopel, le monde des gangs est en perpétuelle transformation, ce qui complique grandement la tâche des forces de l'ordre.

« Un gang donné peut décider de se fondre avec un autre, se démanteler ou encore se scinder en raison d'un conflit entre différents membres. Certains durent des années tandis que d'autres ne durent que le temps d'une chanson », dit-il.

À l'heure actuelle, l'escouade antigang a pu déterminer que les Black Dragons, d'origine asiatique, comptent un noyau dur de « dix ou quinze » membres, autour duquel gravitent une cinquantaine de jeunes « qui entrent et qui sortent ».

Bien qu'ils soient surtout actifs dans le Centre-Sud, les limites de leur territoire demeurent pour l'instant assez mal définies. « Là, ils ont frappé dans le nord de la ville. Ils se permettent des escapades », commente M. Riopel.

Le SPCUM estime que le gang, formé de jeunes âgés d'une quinzaine d'années, se consacre essentiellement à l'extorsion, au trafic de stupéfiants et aux vols qualifiés.

La violence manifestée par les membres des Black Dragons lors de l'incident de mardi surprend le lieutenant-détective, qui ne peut l'expliquer. « Ça m'étonne chaque fois », dit-il.

C'est purement un hasard si les policiers du SPCUM ont pu intervenir rapidement pour limiter les dommages puisqu'ils réalisaient une filature de routine lorsque l'attaque est survenue.

« Nous faisons de telles filatures de façon un peu aléatoire auprès des gangs que nous connaissons afin de tenter de déterminer leurs activités et leurs affiliations », indique le lieutenant-détective.



Michel Arcand a changé sa façon de faire, affirme le témoin Mario Laprise

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

Le responsable de l'escouade Carcajou, l'inspecteur Mario Laprise, a expliqué, hier, que le témoignage rendu par le policier Mario Morrissette dans le cadre du procès des Matticks a amené des patrons de la SQ à suspendre l'écoute électronique des suspects, le temps des perquisitions policières.

Après la fin abrupte du procès des Matticks, une enquête interne a permis de mettre la main sur l'écoute électronique faite le jour des perquisitions, le 25 mai 1994, qui a révélé que le policier Mario Morrissette avait fait sept ou huit appels téléphoniques du domicile d'un des Matticks au poste de commandement de la SQ. Au cours du procès, il avait juré n'avoir fait aucun appel.

Plusieurs de ces appels étaient faits à Mario Laprise, responsable des perquisitions chez les Matticks.

Pour sa part, à au moins deux reprises, M. Laprise avait dit à des enquêteurs internes qu'il était responsable des interrogatoires le 25 mai 1994.

Il s'est finalement rappelé qu'il était aux perquisitions. L'enquêteur interne, Francis Pelletier, lui a d'ailleurs fait entendre des bandes d'enregistrement de l'écoute électronique sur lesquelles se trouvaient des conversations entre Morrissette et lui le jour des perquisitions.

Devant la commission Poitras, hier, le témoin Laprise a indiqué que « le cas Morrissette » a eu une influence sur les gestionnaires. « Ils se sont dit : « si on avait fermé la ligne le matin (des perquistions chez les Matticks), ça n'aurait pas arrivé ».

Interrogé sur l'identité de ces gestionnaires, M. Laprise s'est limité à nommer Michel Arcand, son prédécesseur à l'escouade de la répression du banditisme.

M. Laprise a indiqué que telle n'était pas automatiquement sa façon de faire.

En fin de journée, le témoin a été confronté aux différents échanges de conversations entre lui-même et Mario Morrissette, qui perquisitionnait chez un des Matticks, rue Quévillon, adresse où une enquête interne a conclu qu'il y avait eu « plantage » de preuves par des policiers de la SQ.

« Trouve le moyen de me rappeler sur un autre téléphone. On va parler », entend-on dire Mario Laprise à M. Morrissette, qui utilisait alors le téléphone d'un Matticks.

À un autre moment, M. Laprise dit au même policier : « On va te faire travailler tout à l'heure », alors que celui-ci est au travail depuis plusieurs heures.

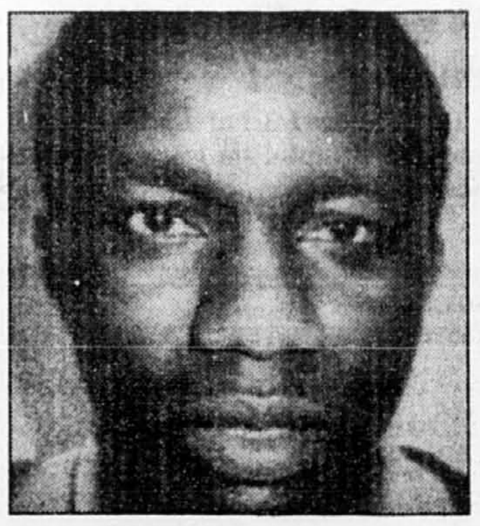
Le témoin a demandé aux commissaires de ne pas interpréter de façon malicieuse les propos en question.

Le témoignage de l'inspecteur Laprise se poursuit aujourd'hui.



PHOTOS RÉMI LEMÉE, *La Presse*

Le responsable de l'escouade de lutte contre le crime organisé de la SQ, Louis Dionne.



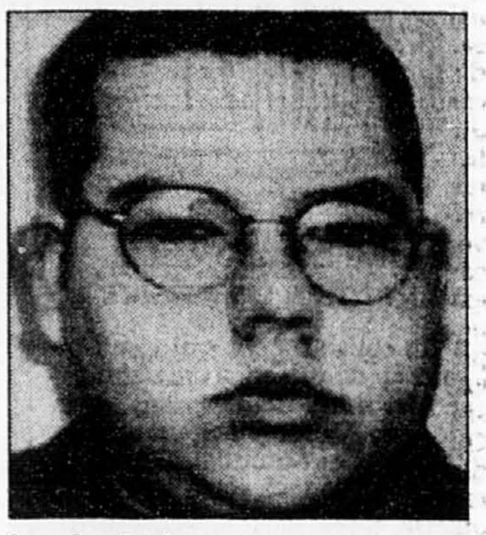
Simon Egbule



Li Da Zhong



Raynald Drouin



Luc Laplante

La SQ et le ministère du Revenu gardent bon espoir d'entrer à Kahnawake

ANDRÉ CÉDILOT

À quelques heures de l'expiration du délai d'exécution du mandat de perquisition, la Sûreté du Québec et les enquêteurs du ministère du Revenu gardent espoir d'entrer à Kahnawake pour clore l'enquête qui pourrait leur permettre de récupérer jusqu'à 24 millions en amendes et en taxes impayées.

C'est que le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, doit rencontrer aujourd'hui le chef du conseil de bande, Joe Norton, pour tenter d'obtenir que les peacekeepers collaborent avec la SQ et le fisc.

« Le ministre a sûrement mis le dossier à son agenda », a déclaré, hier, en conférence de presse, le nouveau responsable de l'escouade de lutte contre le crime organisé de la SQ, Louis Dionne, tout en fournissant les détails du projet Empire visant à enrayer la distribution illicite de produits du tabac.

Entamée en octobre, l'opération a conduit au démembrement de 14 réseaux structurés qui achetaient des cigarettes et du tabac chez un détaillant de la réserve de Kahnawake. D'après l'enquête, les trafiquants, particulièrement actifs dans la grande région de Montréal, auraient écoulé l'an passé 643 000 cartouches de cigarettes !

Les 12 860 caisses de cigarettes en question ne provenaient pas de la contrebande comme c'est souvent le cas, mais bien d'un détaillant de Kahnawake qui, lui, les achetaient légalement d'un grossiste montréalais. « Le problème c'est que personne ne percevait les taxes d'accise, ainsi que la TPS et la TVQ », a expliqué Guy Ethier, chef régional de la division des enquêtes spéciales de Revenu Québec.

En vendant à l'extérieur de la réserve, et par surcroît d'aussi grosses quantités de cigarettes, le détaillant mohawk (il détient son permis du ministère du Revenu) aurait dû percevoir les taxes et les remettre au gouvernement. Il en va de même des acheteurs qui les redistribuaient ensuite clandestinement dans les dépanneurs.

Les 217 personnes visées par l'enquête, dont 196 propriétaires de dépanneurs, devront non seulement rembourser les taxes éludées, mais aussi les fortes amendes prévues dans les différentes lois concernant la vente du tabac. Pas moins de 2500 infractions de diverses natures pénales devraient être portées contre eux.

Aucun des suspects n'a été arrêté. « Pour l'instant, il s'agit du volet fiscal. On continue l'enquête pour savoir s'il y a lieu de porter des accusations criminelles de fraude et de vol contre certaines personnes », a expliqué le capitaine Gilles Charrette, qui supervise le dossier à la SQ.

Revenu Québec estime à près de 2,5 millions le manque à gagner du gouvernement. Les pénalités pourraient s'élever à plus de 5 millions. À lui seul, le « grossiste » de Kahnawake a été sommé il y a environ un mois de rembourser près de 3 millions en taxes non payées.

M. Ethier ignore où en est rendu le processus de perception de ces cotisations. « Je n'ai pas d'opinion s'il va payer ou non, mais la facture a été envoyée », a-t-il dit. Une requête en injonction est en préparation en vue d'obtenir un jugement qui permettra, en cas de non-paiement, de saisir les biens du commerçant mohawk. Du moins ceux qu'il pourrait posséder à l'extérieur de la réserve, a-t-il ajouté.

Les commerçants autochtones, et plus particulièrement les Mohawks de Kahnawake, refusent depuis toujours de percevoir des taxes de vente pour le compte des gouvernements. « C'est un dossier pendant depuis nombre d'années et qui n'est pas de ma responsabilité », a reconnu M. Ethier, tout en laissant entendre qu'il s'agissait d'un débat politique.

Dans la journée d'hier, les hauts dirigeants de la SQ ont eu d'autres entretiens avec le chef des peacekeepers pour savoir s'ils auraient son aide pour perquisitionner sur la réserve. Les deux groupes devaient se voir en fin d'après-midi, mais la rencontre a été annulée à la demande de Warren Lahache.

Ce dernier n'a pas non plus transmis à la SQ l'avis qu'il dit attendre depuis vendredi de la part de ses conseillers juridiques. Le principal mandat de perquisition de la SQ ne sera plus valide à compter de 21 h ce soir. Un autre mandat, celui-là en vigueur jusqu'au 30 avril, vise un second vendeur de tabac.

« On ne veut pas arrêter personne sur la réserve, mais c'est important pour recueillir des informations indispensables à notre enquête », explique le capitaine Charrette.

Cigarettes : Québec veut en finir avec la contrebande

Landry concocte un projet pour récupérer les taxes que fait perdre la contrebande

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement du Québec est plus que jamais déterminé à en finir avec la contrebande des cigarettes.

Non seulement la Sûreté du Québec pourra-t-elle intervenir à Kahnawake s'il lui est impossible d'obtenir la coopération des peacekeepers, mais les ministères des Finances et du Revenu ont reçu instruction de mettre au point un système étanche pour récupérer les centaines de millions de dollars en taxes perdues dans la contrebande des cigarettes.

Le plan sur lequel se penchent les fonctionnaires ferait en sorte que les autochtones qui achètent des cigarettes paieraient les taxes sur le tabac comme tout le monde. Ils recevraient plus tard un chèque représentant le montant des exemptions fiscales auxquelles ils ont droit lorsque leurs achats concernent leur propre consommation.

« Nous sommes certains, maintenant, de façon mathématique, que cette exemption est utilisée pour se livrer à la contrebande. Le ministère des Finances et le ministère du Revenu ont des instructions de chercher des moyens techniques de fiscalité, et non pas de contrôles de police, pour arriver à contrôler ce phénomène », a en effet expliquer dans un point de presse le ministre d'État de l'Économie et des Finances, Bernard Landry.

Il a indiqué que Québec solliciterait la coopération du gouvernement fédéral et celle de l'Ontario pour mettre au point un nouveau système permettant à l'État de récupérer les sommes perdues par d'autres voies que les voies habituelles. « Nous essaierons d'avoir une action concertée », a précisé le ministre qui se défend toutefois de vouloir priver les Amérindiens de l'exemption fiscale légale à laquelle ils ont droit.

« L'exemption aux Amérindiens, nous ne la contestons d'aucune façon pour leur consommation personnelle », assure-t-il.

« Il y a possibilité que les impôts et taxes soient perçus en amont et soient remis en aval à ceux qui ont droit à une exemption », a précisé le ministre en expliquant que le procédé pourrait être le même que celui consistant à remettre la taxe de vente aux contribuables dont le revenu est faible.

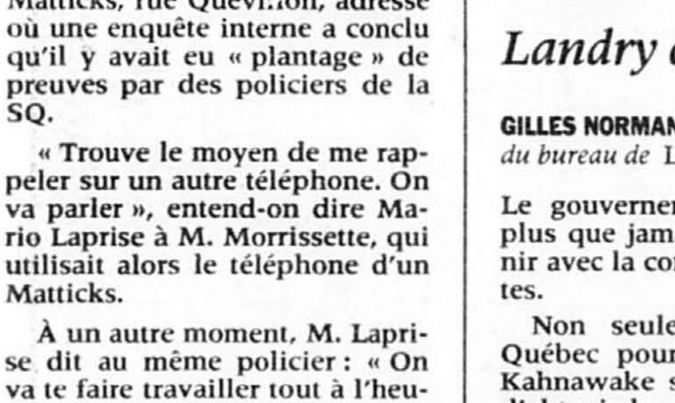
Comment cela peut-il se faire ? Bernard Landry a indiqué que la taxe pourrait être perçue au moment de la sortie de l'usine de cigarettes.

Le gouvernement Bouchard se retrouve donc dans une situation qu'ont bien connue les précédents gouvernements.

GRANDS GAGNANTS DU TIRAGE DU

LOTO DES «VAINCŒURS»

FONDATION DES MALADIES DU CŒUR DU QUÉBEC



Le tirage du LOTO des «vaincœurs» s'est déroulé sous la supervision de monsieur Isodore Jean, de la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche (à gauche sur la photo). Il était accompagné des personnes suivantes : (de gauche à droite) Yves Ladouceur, Nissan Canada; Linda Saint-Laurent, Vacances Air Transat; Richard Blais, Nautilus Plus et bénévole à la Fondation; Josée Samson, Salut, Bonjour !; et le comédien Claude Michaud, porte-parole du LOTO des «vaincœurs».

C'est le vendredi 17 avril 1998 qu'on a annoncé les gagnants du tirage des grands prix du LOTO des «vaincœurs» de la Fondation des maladies du cœur du Québec.

Voici les noms des gagnants : Christian Provost de Saint-Damien-de-Brandon pour quatre bicyclettes Raleigh pour la famille; Éric Désormeaux et Catherine Rousse de Terrebonne pour une fin de semaine de rêve au Château Frontenac. Les gagnants des trois séjours pour deux au «SuperClubs» Sierra Mar à Santiago de Cuba sur les ailes d'Air Transat sont : Yolande Marquis de Carignan; Talar Tokmanciyan de Saint-Laurent et Karine Lavallée de Shawinigan. Le gagnant du grand prix, un Nissan Pathfinder XE 1998, est Denis Morissette de McWatters.

Nos plus sincères félicitations et un grand merci aux commanditaires qui ont offert les prix en tirage !

2627383

loto-québec résultats

Lotto 6/49 — Tirage du 98-04-22

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	14 000 000,00 $
5/6+	13	111 541,80 $
5/6	460	2 521,80 $
4/6	27 204	81,70 $
3/6	526 697	10,00 $

8 19 35 42 43 48 — Numéro complémentaire: 29

Ventes totales: 33 186 499 $
Prochain gros lot (appr.): 21 000 000 $

Québec 49 — Tirage du 98-04-22

	GAGNANTS	LOTS
6/6	0	1 000 000,00 $
5/6+	0	50 000,00 $
5/6	17	500,00 $
4/6	847	50,00 $
3/6	17 252	5,00 $

10 17 33 35 40 46 — Numéro complémentaire: 32

Ventes totales: 614 166,50 $

Banco — Tirage du 98-04-23
3 7 11 12 18
19 20 23 31 37
39 45 48 53 54
56 64 66 67 68

La Québécoise — Tirage du 98-04-23
3 4
616 5523

Extra — Tirage du 98-04-22
NUMÉRO: 962808

Extra — Tirage du 98-04-23
NUMÉRO 894354

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LIQUIDATION URGENTE À MONTRÉAL

OUVERT AU PUBLIC
DES MILLIONS DE DOLLARS
DE TAPIS PERSANS
VENANT DU C.N.E.

TOUS LES TAPIS PERSANS DOIVENT ÊTRE LIQUIDÉS

Nous avons l'occasion d'offrir en liquidation spéciale une superbe collection de tapis d'Orient qui doivent être vendus SANS ÉGARD AU PRIX COÛTANT. Une partie des tapis persans amenés par les négociants à Toronto pour l'Exposition internationale de 1997 n'ont pas été vendus. Ces tapis doivent être liquidés au prix coûtant par

VENTE AU PUBLIC

Une valeur de plusieurs millions de Qum pure soie, Tabriz laine / soie, Kashan, Mashad, Gabeh, Bakthiari, Tatresh, Karochen, Hariz, Isfahan base soie, Kerman. Tapis de grandes dimensions et carpettes, allant de 5' x 3' jusqu'à 12' x 16', plus tapis de passage jusqu'à 22' de longueur.

TOUS LES TAPIS
100 $ à 1 500 $

VENDREDI 24 AVRIL 1998
14H - 19H
SAMEDI 25 AVRIL 1998
13H - 18H

Hôtel Ruby Foo's
7655, boul. Décarie, Montréal, Qc
(514) 731-7701

CHÈQUE VISA

2626083

LE MONDE DU TRAVAIL

CAMCO : rejet des offres patronales

■ Les 750 travailleurs de la compagnie CAMCO ont voté à 90 % au début de la semaine en faveur du rejet des offres patronales et ont mandaté leur syndicat, la section locale 501 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (FTQ) d'exercer tous les moyens de pression nécessaires. Le litige porte sur l'âge de la retraite que le Syndicat voudrait voir réduire de 62 à 60 ans. La compagnie le refuse même si les employés de la compagnie Générale Électrique, elle-même propriétaire à 51 % de CAMCO, en bénéficient. Selon le vice-président administratif du SCEP-Québec, François L'Heureux, le discours de la compagnie apparaît contradictoire. « Alors qu'elle nous parle d'économie, de rentabilité et de productivité, elle refuse une mesure par laquelle nos membres plus âgés sont disposés à laisser la place aux plus jeunes. Et cette mesure n'implique que 0,06 % de la masse salariale ! »

Opto-Vision démasquée

■ Le juge Gilles Plante du Tribunal du travail vient de statuer que la vente d'Opto-Vision aux cliniques d'optométrie Iris n'est qu'une apparence et qu'en conséquence Opto-Vision devra négocier avec ses employés. Selon Gordon Ringuette, permanent du Syndicat des métallos, cette décision est importante car elle confirme que l'article 45 du Code du travail peut s'avérer un outil valable pour démasquer un montage juridico-financier-corporatif complexe comme celui qui a présidé à la vente fictive d'Opto-Vision à Iris. Le 3 mai 1996, les 22 employés des cliniques Opto-Vision de Sept-Îles et Port-Cartier débrayaient pour protéger leur emploi, ayant eu vent d'une transaction imminente entre Opto-Vision et les cliniques IRIS. La fusion eut lieu au cours de l'été suivant et plusieurs perdirent leur emploi.

Évaluation des emplois

■ Dans le cadre de la mise en application de la Loi sur l'équité salariale, le Syndicat canadien de la fonction publique vient de publier un plan d'évaluation des emplois sans égard au sexe ainsi qu'un questionnaire d'analyse des emplois. Ce plan et le questionnaire se veulent un moyen pour l'atteinte de l'équité salariale. « Ce sont des instruments adaptables aux différents milieux qui permettent de résoudre le problème des écarts salariaux discriminatoires en rendant justice aux emplois féminins », souligne Gilles Charland, directeur québécois du SCFP.

Claude-V. Marsolais

Les Expos demanderont l'aide d'Ottawa pour le nouveau stade du centre-ville

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Après avoir cogné à la porte du milieu des affaires de Montréal, le président des Expos Claude Brochu s'amène à Ottawa au début de mai pour vendre son projet de stade au centre-ville.

Si le comité parlementaire d'étude sur les sports semble d'accord avec l'idée d'aider les Expos, la partie de M. Brochu est loin d'être gagnée au sein du cabinet, plutôt frileux sur le sujet.

« Il y a urgence avec les Expos, on parle d'une équipe qui pourrait partir, indique Denis Coderre, député libéral de Bourassa et vice-président du comité parlementaire sur l'étude des sports au Canada. Si le secteur privé fait sa part pour assurer la survie de la concession, le gouvernement fédéral a aussi un rôle à jouer », dit-il.

On saura ce matin à l'occasion d'une conférence de presse où en sont les Expos dans leur campagne auprès des gens d'affaires. Selon certaines sources, il semble que Claude Brochu ait réussi à vendre environ les deux tiers de ses 62 loges. Le président des Expos s'est engagé à récolter 100 millions auprès de la communauté des affaires avant de demander quoi que ce soit aux gouvernements.

Il y a quelques mois à peine, Ottawa est venu en aide aux Raptors et aux Maple Leafs pour la construction de leur nouvel amphithéâtre, le Air Canada Centre, note Dennis Mills, président du comité et député de la circonscription torontoise de Broadview-Greenwood.

Postes Canada a vendu son terrain à un prix inférieur au marché, en reconnaissant l'apport économique des Raptors et des Maple Leafs dans l'économie de Toronto, explique-t-il.

« Le gouvernement fédéral a contribué d'une certaine façon à Toronto, il doit le faire aussi pour les Expos à Montréal », conclut Dennis Mills.

En dépit des critiques d'une grande partie de la population qui ne veut pas voir les gouvernements aider financièrement les équipes professionnelles, le président du comité des sports s'engage à convaincre ses collègues ministres de donner un coup de pouce aux Expos. « Je veux rencontrer les politiciens qui sont contre la revitalisation de Montréal », lance-t-il.

Denis Coderre, de son côté, tente depuis quelques mois d'organiser une rencontre entre les ministres québécois et Claude Brochu et ses partenaires. « Le débat est lancé, dit-il, nous (les députés) allons rencontrer les ministres pour leur demander ce qu'ils en pensent. »

Le débat est peut-être lancé, en particulier cette semaine avec les témoignages des bonzes du sport professionnel canadien, mais les ministres « économiques » ont été très discrets jusqu'à maintenant.

À Ottawa, au moment où les dirigeants des équipes professionnelles canadiennes défilent devant le comité, on parle de plus en plus d'un pacte fiscal en faveur des Expos.

Un ensemble de mesures sont mises de l'avant par les élus :

☐ augmenter les déductions fiscales pour les entreprises qui achètent des loges aux équipes professionnelles. « Le gouvernement a beaucoup diminué cette déduction au fil des ans, il pourrait l'augmenter », croit M. Coderre.

☐ un arrangement particulier avec la Société immobilière du Canada propriétaire du terrain de 16 millions convoité par les Expos pour leur nouveau stade. Le ministre responsable, Alfonso Gagliano, a déjà indiqué qu'Ottawa sera disposé à négocié quand les Expos voudront exercer leur option et acheter le terrain.

☐ une forme de compensation pour les équipes qui épongent la différence de taux de change avec le dollars US. Quand un joueur exige d'être payé en US, ce qui est la norme, c'est l'équipe qui éponge la différence de 35 à 40 %.

« On pourrait donner un répit aux équipes, poursuit Denis Coderre. On ne peut rien faire pour le taux de change, mais on peut faire autre chose pour les accommoder, c'est une forme de donnant donnant. »

☐ éliminer ou réduire la taxe d'amusement (ou son équivalent). « Les Sénateurs d'Ottawa, par exemple, paient 10 millions de taxes sous différentes formes, soit plus que les 20 équipes américaines réunies », soutient M. Coderre.

Une telle demande du commissaire de la LNH, Gary Bettman, a reçu un accueil glacial de la part du gouvernement ontarien la semaine dernière.

« Le sport professionnel est une industrie, c'est faire erreur de ne pas reconnaître ça, affirme Denis Coderre. Si on prouve qu'aider une franchise, c'est aider l'économie d'une ville, on doit le faire. »

Dans une étude remise au comité en janvier, trois professeurs de l'Université d'Ottawa ont démontré, selon leurs calculs, que l'apport économique d'une équipe professionnelle est nul.

Le président et le vice-président du comité des sports rejettent tout d'un bloc cette conclusion, et ce, avant même que les travaux de leur comité ne soient terminés.

Les dirigeants des Canadiens, des Maple Leafs, des Oilers, des Flames et des Canucks seront entendus par le comité mardi prochain.

Grève chez Abitibi-Consolidated le 15 juin ?

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Les sections locales des syndicats des papeteries Abitibi-Consolidated ont convoqué des assemblées générales de leurs membres d'ici le 20 mai afin de prendre un vote de grève à la suite du refus de la compagnie de négocier en groupe cette année.

Le vice-président du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) Clément L'Heureux a expliqué que le mandat de grève portait essentiellement sur ce point, du moins dans un premier temps. « Normalement, le syndicat choisit une compagnie-cible et les résultats des négociations déterminent le pattern dans cette industrie. La compagnie se dit prête à négocier, mais seulement usine par usine », dit-il.

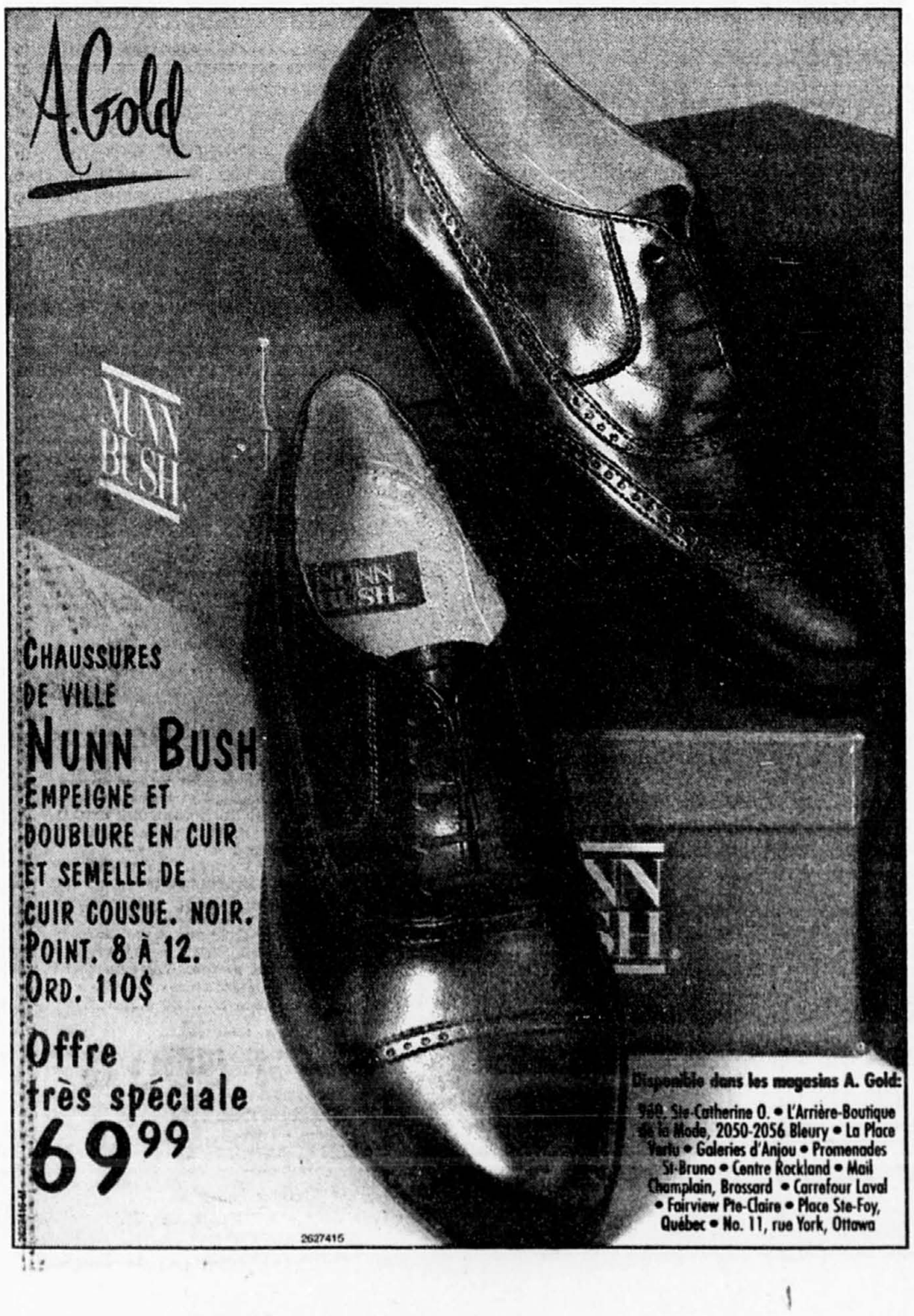
Si les travailleurs donnent leur appui au mandat de grève, le SCEP sera en mesure de déclencher un arrêt de travail à compter du 15 juin.

Au Québec, 5000 travailleurs sont visés dans les usines de Shawinigan, Grand-Mère, Trois-Rivières, Beaupré, Chandler et Jonquière.

Au Canada, le règlement-type couvre environ 25 000 travailleurs du Manitoba, de l'Ontario et de Terre-Neuve.

Le contrat de travail des employés se termine le 30 avril et le syndicat a déjà fait parvenir ses demandes à Abitibi-Consolidated.

Le SCEP revendique des hausses salariales de 6 % par année pour un contrat de trois ans. De même, il demande que les employés puissent prendre leur retraite à 55 ans sans pénalité. M. L'Heureux estime que la rentabilité des papeteries est suffisamment bonne pour absorber les hausses salariales demandées puisque la tonne de papier dépasse 570 $ US.



5es Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique

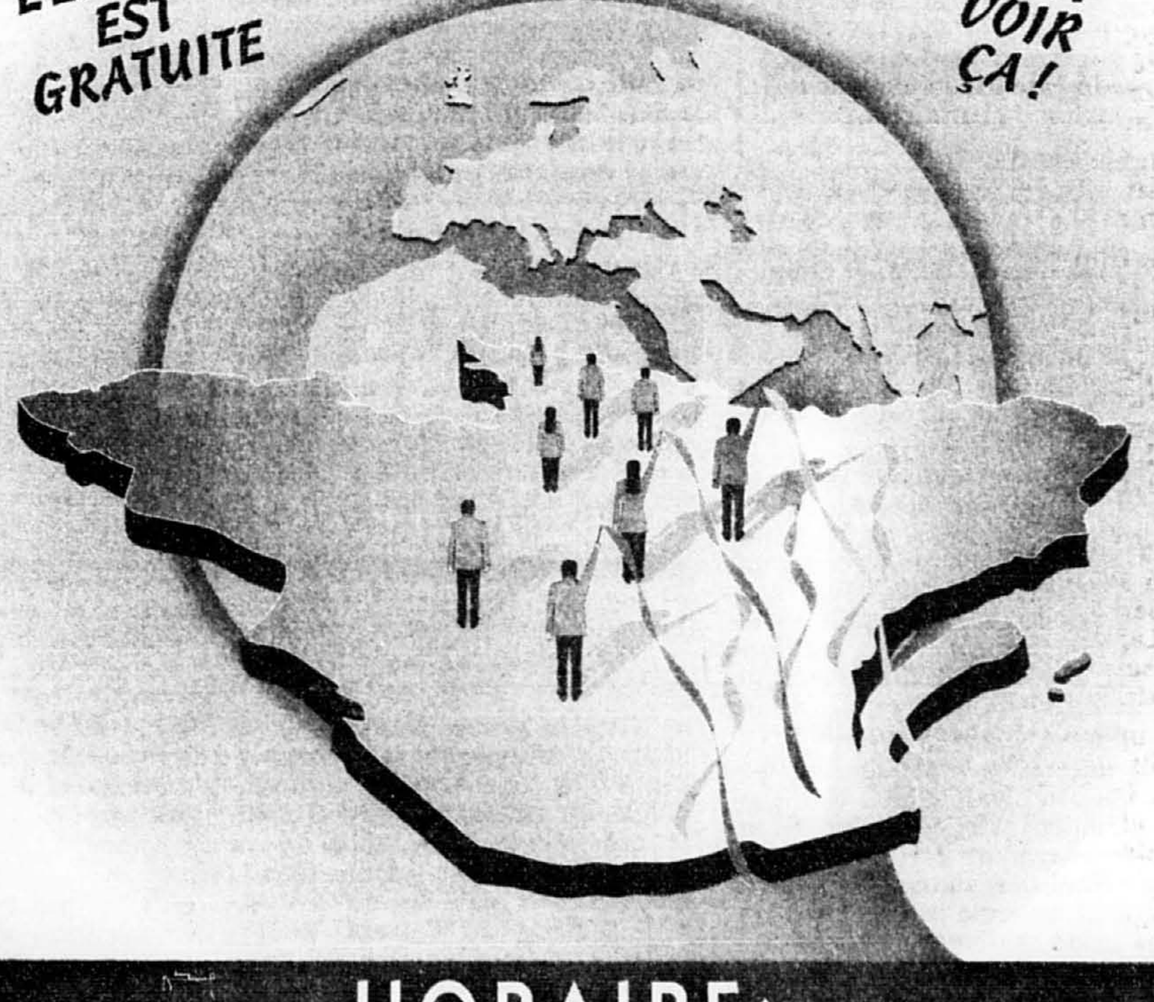
Une fierté à partager

Les 23 et 24 avril 1998

Place Bonaventure, Montréal

L'ENTRÉE EST GRATUITE

FAUT VOIR ÇA !



HORAIRE:
Jeudi 23 avril 1998, de 14 h à 21 h
Vendredi 24 avril 1998, de 9 h à 16 h

UNE VÉRITABLE USINE MULTIDISCIPLINAIRE

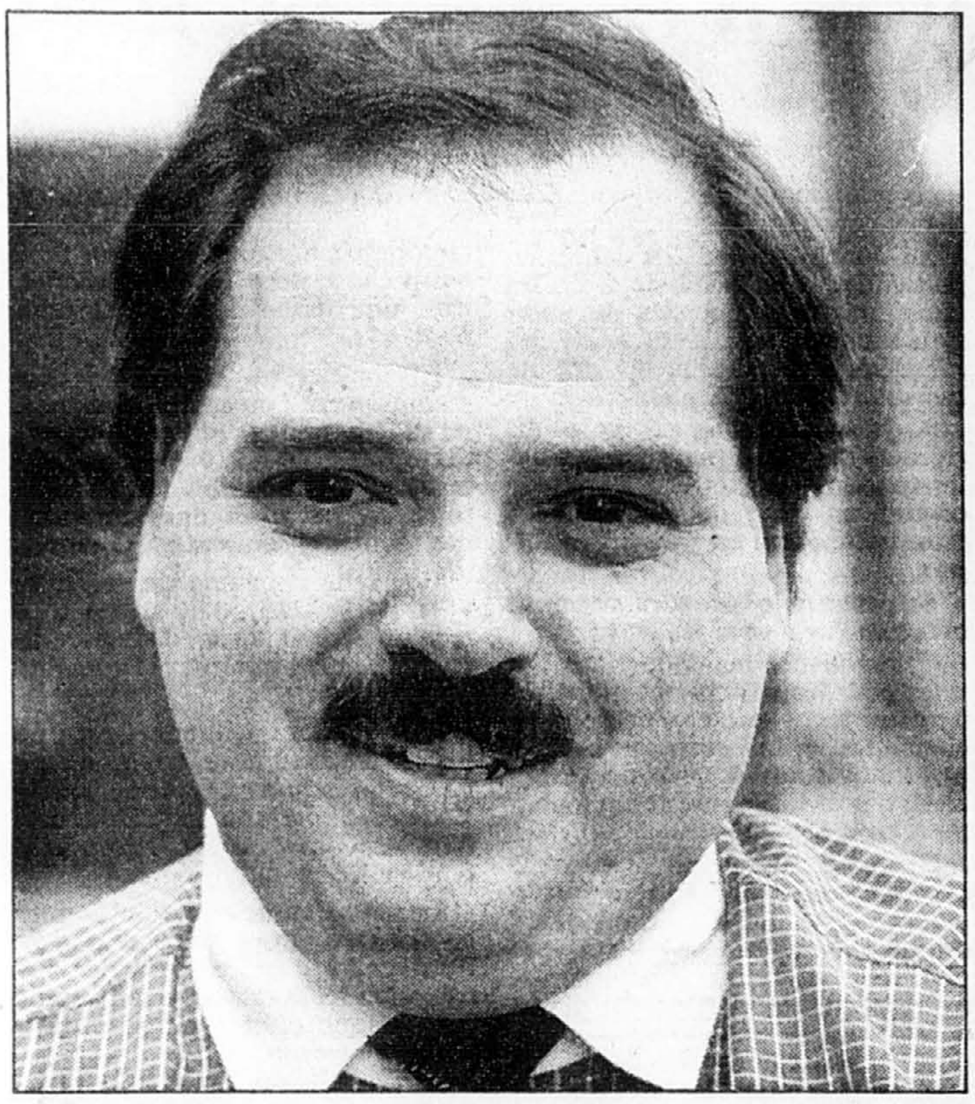
- 40 métiers et techniques en compétition
- 300 jeunes à l'oeuvre et à l'épreuve
- Activités et ateliers pour le public
- Exposants

La formation professionnelle et technique... un choix d'avenir !

Développement des ressources humaines Canada
Human Resources Development Canada
Gouvernement du Québec Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Emploi-Québec
La Presse
Éducation Québec
2627407

En route vers le 35e Mondial des Métiers
Du 11 au 14 novembre 1999
Stade olympique, Montréal
Montréal 99

Montréal métro



Francis Hooper



Thérèse Daviau

PHOTOS JEAN GOUPIL et PIERRE McCANN, *La Presse*

Un pilier du RCM passe chez Duchesneau

MICHÈLE OUIMET

C'est fait : après des semaines de tergiversations et de rumeurs, Francis Hooper, un pilier du RCM, a annoncé hier qu'il quittait son parti pour rejoindre l'équipe de Jacques Duchesneau où il deviendra l'organisateur principal.

Le chef du RCM, Thérèse Daviau, a tenté de limiter les dégâts lors d'un bref point de presse et elle a affirmé, sans grande conviction, qu'elle ne se ralliait pas à Jacques Duchesneau, ex-chef de police et candidat non déclaré à la mairie de Montréal.

— Serez-vous le chef du RCM lors des élections du 1er novembre, lui ont demandé les journalistes ?

— Oui, a répondu Mme Daviau. C'est actuellement dans mes plans.

Pour Michel Prescott, le rival de Thérèse Daviau dans la course au leadership, cette réponse est « complètement inacceptable ».

« On ne peut répondre qu'un non catégorique à une telle question, a-t-il dit. Les membres du RCM ont besoin de l'assurance absolue que leur chef mènera la bataille jusqu'au bout. J'ai parlé au président, Abe Limonchik, et il a l'intention de demander la tenue d'un conseil général. On pourra ainsi faire le point sur les rumeurs. »

L'équipe de M. Duchesneau courtise ouvertement non seulement Thérèse Daviau, mais aussi l'organisatrice en chef du RCM, Louise Roy, un membre du conseil exécutif, Tom Czerniecky, et un conseiller, Robert Laramée.

Pour le RCM, la défection de M. Hooper est un coup dur. Après les départs de cet automne, où le président du parti, le directeur général et plusieurs conseillers vedettes ont claqué la porte, laissant derrière eux un parti exsangue et déchiré, voilà que Hooper, un organisateur clé, part à son tour.

Et il ne partira pas seul. Francis Hooper, qui connaît la machine du RCM comme le fond de sa poche, a bien l'intention de convaincre son monde de le suivre chez Duchesneau.

Thérèse Daviau savait que M. Duchesneau était le candidat de Francis Hooper. « Ça fait deux ans que j'essaie de rentrer Duchesneau au RCM, a affirmé M. Hooper. Je l'ai d'ailleurs rencontré deux fois avec Louise Roy et le directeur général du RCM à l'époque, Pierre Paiement. »

Pourtant, Thérèse Daviau n'a pas réagi. M. Hooper et elle ne se sont pratiquement pas parlés depuis le congrès au leadership qui a eu lieu le 29 mars. Mme Daviau a laissé courir la rumeur, déprimant encore un peu plus les membres de son parti qui ne savent plus à quel saint — ou quel chef — se vouer.

Et il n'y a pas que M. Duchesneau qui fasse les yeux doux au RCM, le camp de Jean Doré aussi tente de débaucher des acteurs importants. Jean Baribeau, par exemple, l'organisateur du RCM qui s'occupe de l'est de la ville, a été pressenti par le groupe de Doré, mais il a décliné l'invitation. Francis Hooper aussi a été sollicité par l'entourage de M. Doré.

Le maraudage continue. Et il se fera surtout aux dépens du RCM qui risque de se faire dépecer.

Hippodrome : Bourque remet ça

GILLES GAUTHIER

La vente des terrains de l'Hippodrome reviendra la semaine prochaine devant le conseil municipal de Montréal, qui a déjà manifesté son opposition à ce projet à plusieurs reprises.

L'administration Bourque suggérera de scinder le dossier des infrastructures, que l'opposition, majoritaire au conseil, avait retourné au comité exécutif lors de l'assemblée du mois dernier.

Le responsable du dossier, Saulie Zajdel, proposera d'oublier pour le moment le désenclavement du terrain par la construction de nouveaux liens routiers (dont le controversé raccordement du boulevard Cavendish) et d'approuver les aménagements en bordure du boulevard Décarie.

Au lieu de demander un accord pour des travaux qui coûteraient 21,5 millions à la Ville, on met de l'avant une proposition se traduisant par une facture de 3,9 millions. Elle consiste principalement à refaire l'entrée de l'Hippodrome — dont la vente à la Société de promotion de l'industrie des courses de chevaux (SPICC) a été complétée — par le prolongement de la rue Jean-Talon et des travaux d'aménagement paysagers et à installer égouts et aqueducs.

Un million pour Montréal

Le ministre d'État à la Métropole, Robert Perreault, a annoncé hier une aide financière de plus d'un million de dollars à quatre nouveaux projets dans le secteur des technologies de l'information et du multimédia. Ainsi, une aide de 750 000 $ est accordée au Centre de promotion du logiciel québécois, pour aider les producteurs de logiciels, qui se retrouvent à 72 % dans la région de Montréal, à promouvoir et mettre en vente leurs produits et à conquérir de nouveaux marchés ; une subvention de 100 000 $ est accordée au Centre de recherche informatique de Montréal pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de mettre en place un centre de tests et d'homologation des logiciels ; une aide financière de 300 000 $ est versée au Forum des inforoutes et du multimédia, organisation vouée à la promotion des contenus numérisés et des applications interactives et, donc, au développement d'une industrie en émergence ; enfin, un soutien de 60 000 $ est accordé pour la tenue du 5e Marché international des inforoutes et du multimédia, qui se tiendra du 13 au 15 mai à Montréal.

Affaire Lacombe : pénurie d'urgentologues

ISABELLE HACHEY

La grave pénurie d'urgentologues qui sévit au Québec a fait en sorte qu'il était impossible pour l'hôpital Maisonneuve-Rosemont d'appeler un deuxième médecin en renfort, la nuit où Jeannine Lacombe est morte dans un corridor des urgences après de vaines heures d'attente pour être examinée.

C'est ce que soutient l'avocat de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, Jean-Marie Pâquet. « Ce n'est pas que nous aurions pu appeler un autre médecin et que nous n'en avons pas appelé, c'est qu'il n'y en a pas de disponible », a expliqué Me Pâquet, hier, en marge des audiences de l'enquête publique sur la mort de Jeannine Lacombe.

La nuit du 1er février, lorsque Mme Lacombe est morte, était particulièrement achalandée à Maisonneuve-Rosemont. Le médecin de garde, Paul Lévesque, a notamment dû traiter trois cas très lourds, dont deux arrêts cardiaques... simultanément. Les conditions difficiles des urgentologues et leur rémunération à l'acte moins élevée que ceux des médecins pratiquant en cabinet privé — qui doivent assumer leurs frais de bureau — font en sorte que les omnipraticiens ne se bousculent pas aux portes des urgences.

À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont seulement, quatre urgentologues ont récemment donné leur démission, et le Dr Lévesque craint fortement les conséquences de ces nombreux départs, dans quelques mois.

Plusieurs ententes sont pourtant intervenues entre le ministère de la Santé et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) pour attirer plus de médecins dans les urgences, a dit hier le Dr Hugues Bergeron, directeur général adjoint de la FMOQ. Depuis 1988, les urgentologues pratiquant la nuit sont exclus du plafond imposé par le ministère ; ils peuvent donc traiter autant de cas qu'ils le souhaitent — ou qu'ils le peuvent — sans être pénalisés financièrement.

De plus, ces médecins ont le choix entre un mode de rémunération à l'acte ou un mode de rémunération forfaitaire, une mesure qui a été mise en place pour les nuits plus calmes. En décembre 1997, un forfait semblable a été instauré pour les urgentologues pratiquant le jour, parce que les cas sont de plus en plus lourds et que les médecins, par conséquent, passent de plus en plus de temps auprès des patients.

Conrad Sauvé remplacé par Kathleen Weil

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

L'aspirant maire Conrad Sauvé a quitté hier soir son poste de président de la régie régionale de la santé et des services sociaux. Il a été remplacé par la vice-présidente de l'organisme, Kathleen Weil.

M. Sauvé, qui s'est officiellement lancé dans la course à l'hôtel de ville le 16 avril, a annoncé sa démission lors de la réunion mensuelle du conseil d'administration de la régie. Il a indiqué qu'il continuerait à siéger comme simple membre au conseil dont il présidait les destinées depuis 1992.

Élue par acclamation, son successeur, Mme Weil, avait également été nommée au conseil d'administration en 1992, avant d'en devenir vice-présidente d'octobre 1994 à octobre 1995. Elle occupait de nouveau ce poste depuis juin dernier.

Avocate de formation, Mme Weil représentait au conseil d'administration les centres de la jeunesse Batshaw. D'entrée de jeu, elle a indiqué qu'elle entendait faire des dossiers jeunesse une priorité. « Depuis cinq ans, on sent que ce réseau-là est un peu négligé, a-t-elle déclaré. Ça ne marche pas tellement bien du point de vue de l'interaction avec le milieu de l'éducation, avec la police et avec le monde municipal. »

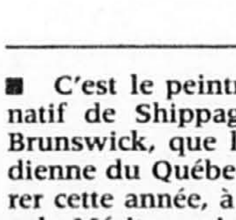
Le défi immédiat que devra relever Mme Weil est celui des nouvelles compressions de 55 millions annoncées il y un mois par le ministre de la Santé, Jean Rochon.

« On doit démontrer au ministre qu'on est incapable d'assumer les compressions. Si le ministre les maintient, les établissements n'auront qu'un choix : creuser encore davantage leur déficit ou prendre des décisions par rapport aux services offerts. »

Têtes d'affiche

■ C'est le peintre Nérée Degrâce, natif de Shippagan au Nouveau-Brunswick, que la Fédération acadienne du Québec a choisi d'honorer cette année, à l'occasion de son gala Méritas qui se tiendra sous la présidence d'honneur du gouverneur général du Canada, Roméo LeBlanc. Nérée Degrâce est bien connu des Québécois, ayant fait ses études à l'École des beaux-arts de Québec et ayant installé son atelier d'art graphique dans cette ville. Le gala Méritas aura lieu le samedi 23 mai, au restaurant Hélène de Champlain (île Sainte-Hélène). Coût : 50 $. Renseignements : 527-2127.

■■■



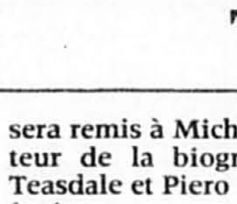
Jacques Paquette

■ C'est aujourd'hui, que l'Office des communications sociales remet les Prix de l'OCS dans différents domaine de communication, une médaille du Mérite devant alors être remise à Jacques Paquette pour ses 27 années de dévouement à l'office où il a laissé sa marque. Le prix Cinéma sera remis à Atom Egoyan pour son film *De beaux lendemains* ; le prix Télévision ira aux productions Macumba (Raymonde Provencher, Patricio Henriquez et Robert Cornellier) pour *Rose de Lima* ; le prix Radio sera décerné à Dominique Payette, journaliste à l'émission *275-Allô* de Radio-Canada ; le prix Télévision communautaire, sera remis à Louise Nadeau de TVC de la région de l'amiante ; le nouveau prix Publicité sera décerné à l'agence Amalgame pour un message des pharmacies Famili-prix ; et le prix Livre sera remis à Michel Arseneault, auteur de la biographie de Lucille Teasdale et Piero Corti, *Un rêve pour la vie*.

■■■

■ L'Institut Philippe Pinel, centre universitaire spécialisé en psychiatrie légale vient de recevoir son certificat d'agrément du Conseil canadien d'agréement des services de santé, qui souligne les commentaires positifs des patients de l'établissement et « la préoccupation constante des droits et du respect des clients ».

■■■



André Caillé

■ L'École polytechnique accueillait la ministre de l'Éducation Pauline Marois, vendredi dernier, à l'occasion du lancement de sa campagne de souscription, placée sous la présidence d'honneur d'André Caillé, président et directeur général d'Hydro-Québec. Le lancement de cette campagne marquant le 125e anniversaire de Polytechnique (l'une des plus importantes écoles de génie) a été fait par le nouveau directeur général de Poly, Réjean Plamondon. L'objectif est de 9 millions pour la modernisation du réseau informatique, l'implantation d'une bibliothèque virtuelle et l'embauche dedeux professeurs spécialistes de l'informatique.

■■■

■ Serge Toussaint, grand maître de la Rose-Croix AMORC de juridiction de langue française, donnera une conférence et répondra aux questions du public concernant ce « mouvement philosohique, initiatique et traditionnel », le vendredi 1er mai, à 20 h, au centre culturel de l'organisme (5030, avenue Papineau). Coût : 10 $. Renseignements : 596-1686. Entouré de mystère la fraternité reliée à l'ésotérisme sent le besoin de se défendre de critiques dont il aurait été l'objet. C'est que l'AMORC (Ancien et mystique ordre de la Rose-Croix) ne laisse pas indifférent, ayant suscité l'intérêt de personnalités comme Descartes, lors d'un séjour en Allemagne. Plus près de nous, après l'affaire de l'Organisation du Temple Solaire, des fraternités élitistes comme l'AMORC ont besoin de rassurer le public quant à l'authenticité de leur démarche qui vise à répondre au besoin actuel de spiritualité. C'est pour contrer le discrédit amené par une prolifération de sectes, que le grand maître de la fraternité Rose-Croix donne ainsi des conférences.

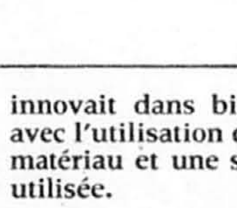
■■■

■ L'Association québécoise du transport et des routes vient de décerner ses prix, pour des réalisations remarquables, notamment dans les domaine de l'environnement et de la récupération. Dans la catégorie « infrastructures », c'est le groupe Tecknika et Béton Canada qui ont remporté la palme pour la construction d'une passerelle polyvalente en béton de poudres réactives (un nouveau matériau) réalisé pour la Ville de Sherbrooke. Cete passerelle pour piétons et cycliste emjambe la rivière Magog, dans le centre-ville de Sherbrooke. Cette réalisation constitue un exploit technique qui a nécessité une étroite collaboration depuis la conception jusqu'à la réalisation, car on innovait dans bien des domaines avec l'utilisation d'un tout nouveau matériau et une structure rarement utilisée.

■■■

■ Laurent Laplante, pour son livre *Pour en finir avec l'olympisme*, vient de remporter le prix Genève Montréal, doté d'une bourse de 3000 $. Ce prix est décerné alternativement à un journaliste québécois ou suisse pour une publication parue au cours des deux années précédentes. Le précédent Québécois a remporté ce prix fut Georges-Hébert Germain en 1996.

■■■



Lucie Bertrand

■ Gala-bénéfice du Centre Pierre-Péladeau, mettant en vedette le Ballet classique de Moscou interprétant *Cendrillon*, activité se déroulant sous la coprésidence d'honneur de Lucie Bernard (vice-présidente, distribution et service à la clientèle chez Hydro-Québec) et Réjean Bouliane (vice-président ICE, Bell Canada). Les deux grandes entreprise ci-haut représentées, et tout particulièrement Bell Canada, sont les principaux mécènes des productions du centre. Le gala aura lieu le jeudi 7 mai, à 19 h, au centre (300, boulevard de Maisonneuve Est). Coût : 150 $ (comprenant la réception) ou 60 $. Renseignements : 987-6919.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Les bibliothèques ne suffisent plus à la demande

Le nombre de nouveaux livres ne cesse de baisser

ANDRÉ NOËL

La demande de livres augmente beaucoup dans le réseau des bibliothèques de Montréal, mais le nombre de nouveaux livres ne cesse de baisser, déplore le Plan de développement 1998-2002 qui vient d'être déposé au comité exécutif de la Ville.

« Depuis plusieurs années, on assiste à une progression de la demande, soit une augmentation de 27 % en sept ans, face à une diminution des titres et exemplaires acquis, soit une diminution de 17 % en sept ans », constate le Plan.

En chiffres absolus, les abonnés ont emprunté 6,4 millions de livres l'année dernière, contre cinq millions en 1990. Mais le nombre de nouveaux titres est tombé à 30 221, contre 35 376 sept ans plus tôt. Même baisse du nombre de nouveaux exemplaires, qui sont tombés à 77 356, contre 93 648 en 1990.

« Le Plan confirme à quel point l'état de nos bibliothèques est pitoyable, a dit hier Helen Fotopulos, conseillère de l'opposition et vice-présidente de la Commission de l'administration et des services aux citoyens. Il n'y a pas de livres ; les bibliothèques sont plus souvent fermées qu'ouvertes ; les services d'animation ont été réduits à presque rien. »

Le Plan de développement du réseau des bibliothèques de Montréal 1998-2002 servira à la consultation publique, qui commencera le 4 mai. Le document devrait être dans les bureaux d'Accès Montréal dès lundi. Le constat est accablant.

Moins de services

« Alors que l'achalandage des bibliothèques n'a cessé de croître, le réseau a dû procéder au retrait ou à la diminution de plusieurs services : prêt de cassettes dans les bibliothèques de quartier, visionnement de vidéocassettes, écoute sur place, heures d'ouverture, activités d'animation », indique le rapport.

« En matière d'acquisition, le réseau des bibliothèques de Montréal ne suit pas le marché en forte croissance. Au contraire, il est devenu de plus en plus sélectif, retenant moins de titres et d'exemplaires. Le réseau est sous-financé. »

Les chiffres sont éloquents :

- Nouvelles acquisitions par 100 habitants, par année : 10 à Montréal ; 24 à Toronto et Vancouver ; 35 à Ottawa.
- Taux d'abonnement (proportion d'abonnés, par rapport à la population totale) : 26 % à Montréal ; 34 % dans la région ; 31 % au Québec ; 58 % à Ottawa ; 69 % à Toronto ; 73 % à Vancouver.
- Dépenses en documentation : Montréal occupe le troisième rang avant la fin parmi les municipalités de l'île, avec des dépenses annuelles de 2,30 $ par habitant, comparativement à 3,47 à Anjou et 11,47 $ à Côte-Saint-Luc.
- Nombre d'employés des bibliothèques par 100 000 habitants : 48 à Montréal ; 60 dans les autres villes de la région de Montréal ; 76 à Ottawa ; 86 à Toronto ; 92 à Vancouver. « Le personnel ne suffit pas à la demande », constate le rapport.

Le document souligne que les abonnés réclament plus d'heures d'ouverture. Mais celles-ci se réduisent. Cette année, les bibliothèques seront fermées les week-end dès le 16 mai, et pour tout l'été, alors que les élèves ont besoin du service.

« Le premier devoir de la Ville et du gouvernement, c'est de corriger ces lacunes, dit Mme Fotopulos. Les Montréalais ont payé seuls le développement de leurs bibliothèques jusqu'aux années soixante. Dans les autres provinces, les gouvernements ont contribué il y a plus de 100 ans. Il est injuste de demander à Montréal de financer une partie des coûts d'exploitation de la future Grande Bibliothèque (GB). Il faut d'abord assurer un bon fonctionnement des bibliothèques de quartier : c'est là que les enfants et bien des gens se familiarisent avec les livres. »

Les Arméniens de Montréal crient enfin victoire !

FRANÇOIS BERGER

En ce 24 avril, jour anniversaire du génocide des Arméniens en 1915, la diaspora arménienne de Montréal a de quoi se réjouir. Après plusieurs années de controverse et de tergiversations politiques, cette communauté aura enfin son monument à la mémoire des victimes.

Retardé à plusieurs reprises, promis par la Ville de Montréal et ensuite suspendu, le projet de monument dédié au génocide a maintenant abouti, a indiqué hier Girair Basmadjian, président du Comité national arménien du Canada. La sculpteure montréalaise de réputation internationale Francine Larivée, choisie parmi une vingtaine de candidats, présentera dimanche, à l'hôtel de ville, la maquette du monument qui sera érigé dans le parc Marcellin-Wilson, à l'angle des boulevards de L'Acadie et Henri-Bourassa dans le nord de la ville.

Le projet sera financé à hauteur de 130 000 $ par la communauté arménienne et de 100 000 $ par la Ville.

Les Arméniens de Montréal — ils sont 50 000 selon M. Basmadjian — avaient proposé il y a plusieurs années de financer eux-mêmes un monument qui aurait été offert à la Ville. Accepté à l'époque de l'administration du maire Jean Doré, ce projet avait été repris par le maire Pierre Bourque, qui avait même procédé à une pelletée de terre officielle, le 22 avril 1995.

Mais en janvier 1996, la Ville suspendait le projet pour des raisons obscures. La communauté arménienne avait accusé le maire et le gouvernement fédéral d'avoir cédé aux pressions de la Turquie, qui refuse toujours de reconnaître le génocide de 1,5 million d'Arméniens en Anatolie entre 1915 et 1923, au moment du dernier soupir de l'empire ottoman. De pression politique en indignation publique, les Arméniens ont finalement retrouvé l'assentiment de l'administration municipale, l'automne dernier.

L'érection du monument doit commencer en mai et se terminer l'automne prochain. Officiellement, le monument sera dédié aux victimes de tous les génocides, a précisé M. Basmadjian, mais il portera une inscription rappelant le massacre des Arméniens.

Montréal sera la seule ville au Canada à consacrer un espace public à la mémoire des victimes arméniennes. Aux États-Unis, ou habitent près d'un million de ressortissants arméniens, des monuments commémoratifs ont été érigés en Californie. On trouve également des monuments publics en Arménie, en Grèce, en France, en Belgique, au Liban et en Syrie.

Vol de billets d'un spectacle-bénéfice

YANN PINEAU

La Fondation de chiens d'assistance du Québec s'est fait voler dans la nuit du 11 au 12 avril 134 billets pour son spectacle-bénéfice du 2 mai mettant en vedette sa porte-parole, Natalie Choquette.

Selon Pierre Rivard, un éducateur de la Fondation, ce vol pourrait causer un problème si des gens achètent ces billets aux voleurs.

« Nous avons déjà fait imprimer d'autres billets pour remplacer les billets volés, explique-t-il. Sur les 400 places de l'amphithéâtre du collège Jean-Eudes, où a lieu le spectacle, 200 sont prises. Si nous vendons les 200 autres billets et que des gens se présentent avec des billets volés, nous ne pourrons pas les laisser entrer. »

Si vous avez acheté des billets pour ce spectacle et qu'ils portent les numéros 81 à 84, 89 à 194 ou 224 à 249, c'est qu'ils ont été volés. M. Rivard invite les gens qui seraient dans cette situation à porter plainte à la police. Les vrais billets se vendent 20 $. L'enquête déjà ouverte n'a pas permis de retrouver les voleurs qui se sont emparés de la caisse de la Fondation, qui contenait les billets et 80 $ en espèces.

La Fondation de chiens d'assistance dresse en collaboration avec des adolescents de l'école Henri-Julien des chiens destinés à des handicapés physiques. Ces chiens apprennent à ouvrir et fermer des lumières, à ouvrir des portes, à rapporter des objets, à tirer des chaises roulantes, etc. Une fois dressés, ils sont donnés à des handicapés.



PHOTO ANDRÉ FORGET, *La Presse*

Les garderies privées manifestent

Audrey Martineau, 11 ans, a manifesté hier devant l'édifice d'Hydro-Québec avec ses parents propriétaires d'une garderie afin de protester contre le traitement réservé par le gouvernement aux garderies privées. Les propriétaires de garderies privées dénoncent le fait que la subvention gouvernementale qui leur est accordée pour chaque enfant est inférieure à celle accordée aux garderies publiques.

LA BANQUE SCOTIA REND HOMMAGE À TROIS CANADIENS EXTRAORDINAIRES



Fernand Labrie
Médecin chercheur (endocrinologie)
Université Laval, Sciences de la santé



Martha Salcudean
Ingénieure mécanique
University of British Columbia, Génie



Juan C. (Tito) Scaiano
Photochimiste
Université d'Ottawa, Sciences naturelles

Les lauréats de 1998 des Prix Killam du Conseil des Arts du Canada. Ces prix, d'une valeur de 50 000 $, rendent hommage à une carrière remarquable en sciences de la santé, génie et sciences naturelles.

Les Prix Killam honorent d'éminents Canadiens qui poursuivent des recherches en sciences de la santé, génie et sciences naturelles. Décernés annuellement et financés par un legs et un don de la regrettée Madame Dorothy J. Killam, les prix commémorent l'intérêt marqué qu'elle portait à ces trois domaines. Le Conseil des Arts du Canada administre les Prix Killam et les Bourses de recherche Killam.

Fonds KILLAM TRUSTS

Le Conseil des Arts du Canada depuis 1957 | The Canada Council for the Arts since 1957

Banque Scotia

Les projets d'Hydro mal vus dans l'Île aussi

BRUNO BISSON

Comme en Estrie et en Outaouais, Hydro-Québec a de la difficulté à faire accepter ses projets de construction de nouvelles lignes à haute tension à Verdun et LaSalle, où même les élus municipaux se sont rebellés au cours des dernières semaines.

Lors d'une réunion publique d'information tenue à Verdun le 8 avril, le maire, Georges Bossé, et les autres représentants de la municipalité ont quitté la salle en bloc, insatisfaits des réponses fournies par la société d'État aux citoyens de la ville qui s'inquiétaient des impacts des plans d'Hydro-Québec sur leur quartier.

À LaSalle plus tôt cette semaine, le chef de cabinet du maire Michel Leduc, Pierre Guérin, a affirmé que la municipalité n'a pas l'intention de s'engager dans une bataille contre Hydro, même si on désapprouve la construction d'une ligne à haute tension qui longera le boulevard Champlain sur plusieurs kilomètres entre les postes Aqueduc, à La Salle, et Atwater, à Verdun.

« Nous aurions souhaité des aménagements plus esthétiques, a-t-il dit cette semaine à *La Presse*, mais comme Hydro-Québec dispose d'un décret qui lui permet de faire à peu près ce qu'elle veut et que nous ne sommes pas consultés, mais seulement informés de leur projet, nous nous sommes dits que ça n'en valait peut-être pas la peine. Dans le monde municipal d'aujourd'hui, nous sommes obligés de choisir nos batailles. Et celle-là serait perdue d'avance. »

Bien qu'il soit plus modeste que les projets de grandes lignes de transport soumis en Estrie et en Outaouais, le projet d'Hydro à Verdun et LaSalle coûtera entre 60 et 70 millions. Une ligne de 315 kilovolts remplacera celle de 120 kilovolts.

La ligne sera élevée sur des pylônes tubulaires qui améliorent un peu le point de vue actuel gâché par des pylônes à treillis.

De plus, une ligne parallèle de 120 kilovolts sera construite l'an prochain, entre les postes Hadley et Atwater à Verdun. Elle sera souterraine, ce qui en satisfait plusieurs. Toutefois, elle devra venir se brancher à l'arrière du poste Atwater, forçant la construction d'un poste de transit aéro-souterrain, d'environ 12 mètres de hauteur et de largeur, qui s'élèvera juste sous le nez de centaines de résidants des rues Dupuis et Joseph, à Verdun.

Sur sept kilomètres

Dans l'ensemble, ce projet, qui s'étirera sur sept kilomètres entre les postes de distribution Aqueduc et Viger (Montréal), ne sera pas sans utilité, puisqu'il multipliera les possibilités de délestage sélectif pour alimenter le centre-ville de Montréal en cas de panne majeure, comme celle de janvier dernier.

Mais comme tous les projets d'Hydro-Québec autorisés en vertu des décrets adoptés à toute vapeur en pleine crise du verglas, celui-ci devra être mis en chantier dès le mois d'août pour être terminé cette année, ce qui laisse peu de marge de manoeuvre à Hydro, et très peu de possibilités d'aménagements aux citoyens et municipalités.

Le chef des relations avec le milieu dans ce dossier, Serge Mallette, a admis que les soirées publiques du 8 et 9 avril n'ont pas permis à Hydro-Québec d'apaiser les inquiétudes des citoyens, à Verdun, quant aux bruits émis par les équipements projetés, les champs magnétiques et leur effet sur la santé, la suspension des activités pour une partie de l'été sur la piste cyclable longeant le canal de l'Aqueduc, etc.

« Nous aurions normalement fait des audiences publiques sur des projets de ce type, dit M. Mallette, mais dans les circonstances, à cause des conditions du décret, nous ne sommes pas en mesure de le faire. Mais nous avons distribué des avis à chaque porte, dans les quartiers qui peuvent être affectés, et nous avons produit un matériel d'information détaillé. Nous avons des simulations, qui permettent de voir l'impact de la transformation du milieu, après la construction. »

Un espoir

M. Malette a aussi affirmé qu'après les soirées d'information des 8 et 9 avril, la proposition formulée par la municipalité qui permettrait de réduire l'impact de la construction du poste aéro-souterrain à l'angle des rues Dupuis et Joseph, en faisant dévier le tracé des lignes électriques par l'arrière du poste Atwater, a fait son chemin à travers les instances d'Hydro-Québec.

« Mais cela implique que nous devrons négocier avec la Ville de Montréal qui est propriétaire de l'emprise », a précisé M. Mallette en ajoutant que cela compliquera encore le dossier.

Un tribunal ontarien invalide la définition fédérale du conjoint

Presse Canadienne
TORONTO

La définition du terme « conjoint » appliquée par le gouvernement fédéral dans la Loi de l'impôt sur le revenu est inconstitutionnelle, parce qu'elle exclut les gais et les lesbiennes, a conclu hier la Cour d'appel de l'Ontario.

À l'unanimité, un banc de trois juges a décrété que l'ajout des mots « et de même sexe » à la définition du couple hétérosexuel remédie à la violation.

L'article de la loi en question s'applique à l'enregistrement et à l'amendement de régimes de pension, mais pourrait avoir des implications beaucoup plus vastes pour la définition du conjoint dans d'autres lois, comme celle sur l'immigration.

« Cela ouvre la voie à l'octroi d'avantages sociaux aux conjoints de même sexe, assurément, mais c'est aussi un énoncé extrêmement significatif de la part des tribunaux, à l'effet que la discrimination contre les couples de même sexe est non seulement immorale, mais inconstitutionnelle », a déclaré John Fisher, directeur exécutif du groupe Equality for Gays and Lesbians Everywhere.

Selon lui, l'impact de ce jugement est tel que le gouvernement fédéral devra revoir la définition de conjoint dans toutes les lois fédérales, de manière à s'assurer qu'elle n'est pas discriminatoire à l'endroit des gais et lesbiennes.

Le jugement constitue une victoire importante pour le Syndicat canadien de la fonction publique, qui cherche à assurer l'égalité à ses employés gais et lesbiennes. Le plus grand syndicat au pays a donc remporté le droit d'accorder aux conjoints de même sexe l'accès à son régime privé de pension sans perdre ses avantages d'ordre fiscal.

La cause avait été soumise par Nancy Rosenberg et son employeur, le SCFP. En 1989, le SCFP, qui est enregistré auprès de Revenu Canada, a amendé son régime de retraite privé afin que les conjoints de ses employés gais et lesbiennes y aient accès aux prestations de conjoint survivant.

Mais Revenu Canada a refusé d'enregistrer cette modification, affirmant que ces prestations ne s'appliquaient qu'aux conjoints de sexe opposé. Et sans l'accord du gouvernement, le régime de pension perdait son enregistrement et son statut l'exemptant d'impôt.

« Nous sommes enchantés de la décision, a déclaré Geraldine McGuire, secrétaire-trésorière nationale du SCFP. La loi nous obligeait à discriminer. Il était évident que nous ne pouvions pas continuer de refuser des avantages égaux aux membres gais et lesbiennes de notre personnel, qui contribuent de façon égale à notre régime de retraite. »

À Revenu Canada, on se refusait hier à commenter le jugement, le temps de l'étudier plus à fond.



PHOTO PASQUALE DEL BOCCIO, *collaboration spéciale*

Roland Paquette quitte le bloc cellulaire de la police de Laval, où il a passé la nuit, pour se rendre au palais de justice.

Un bénévole bien connu accusé de crimes sexuels vieux de 27 ans

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Roland Paquette, un bénévole avantageusement connu dans les Basses-Laurentides et qui vient d'être nommé au conseil d'administration d'Héma-Québec, a été accusé, hier, au palais de justice de Laval, de crimes sexuels contre une fillette remontant aux années soixante-dix.

C'est à la suite d'une longue enquête de la police de Laval que Paquette, 58 ans, demeurant à Blainville, a été appréhendé mercredi matin.

Il a passé la nuit au quartier de détention avant de comparaître devant la juge Micheline Dufour, de la Cour du Québec. Après avoir enregistré un plaidoyer de non-culpabilité, il a été mis en liberté sous conditions. Il lui est notamment interdit d'entrer en communication avec sa victime alléguée. Il reviendra au palais de justice le 1er juin pour connaître la date de son enquête préliminaire. Il est représenté par Me Pierre Paquin.

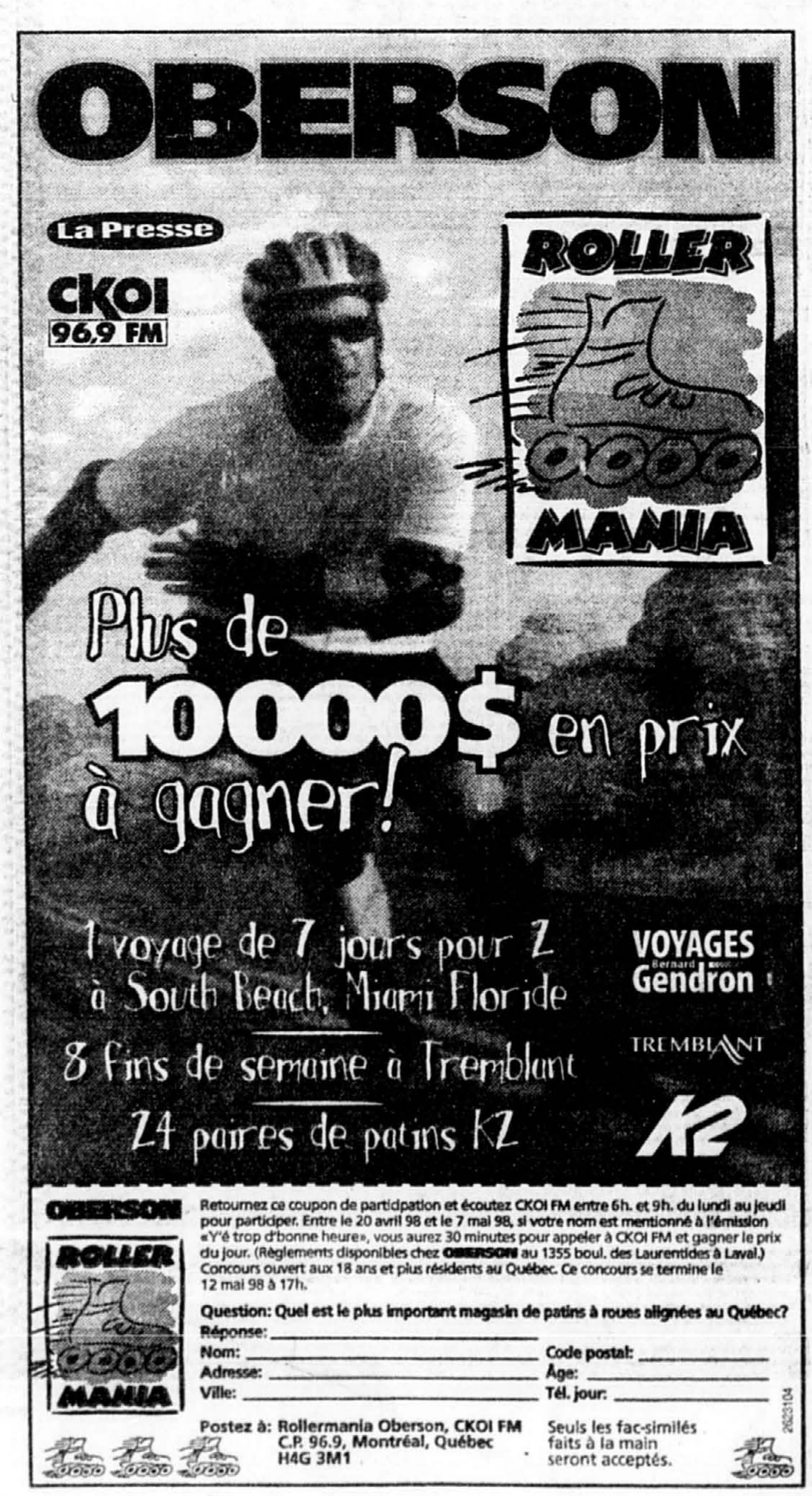
La plainte a été déposée en décembre après que la personne affirmant avoir été victime d'attentats à la pudeur en 1971, 1972 et 1976 s'est confiée à une intervenante d'un organisme de Saint-Jérôme qui oeuvre auprès des femmes victimes d'actes criminels.

L'enquête a été très difficile et afin de ne rien négliger, Me Jocelyne Rancourt, du bureau des substituts du procureur général au palais de justice de Laval, a longuement discuté avec la plaignante. Me Rancourt, procureur attiré aux dossiers d'agressions sexuelles, a finalement autorisé au début d'avril trois chefs d'accusation contre M. Paquette.

La nouvelle de son arrestation a semé la consternation hier dans la région des Basses-Laurentides. « Quand j'ai entendu la nouvelle à la radio, je ne pensais jamais qu'il s'agissait de notre Roland », a mentionné un maire à *La Presse*.

Agent d'immeubles, Roland Paquette est très engagé dans les clubs sociaux et il occupe le poste de président de la clinique de sang de Sainte-Thérèse en tant que membre du Club optimiste local.

Son engagement lui a valu d'être nommé au sein du conseil d'administration d'Héma-Québec, l'organisme qui prendra la relève de la Croix-Rouge pour la collecte et la distribution du sang au Québec.





Les spectacles SEARS présentent STOMP DU 19 AU 31 MAI 1998, THÉÂTRE ST-DENIS

SEARS

VENTE DE 3 JOURS

Prix en vigueur du vendredi 24 avril au dimanche 26 avril 1998. Et quantité de bons achats

NOUS VENONS TOUT JUSTE DE RÉDUIRE DE 25-30% ...PLUS DE 20 000 000$

EN MODE PRINTANIÈRE POUR TOUTE LA FAMILLE

POUR FEMME
Vaste choix de modèles: collection Nygard[MD], Alfred Dunner[MD], 1st Issue[MD], Jones[MD] Studio, Jessica[MD], R & R[MD] et plus!

POUR HOMME
- **Rabais 25-30%** sur choix d'articles en molleton et nylon
- **Rabais 30%** sur mode choisie Daniel David[MD] Britches[MD] et Point Zero[MD]
- **Rabais 25%** sur mode choisie pour jeune homme

POUR ENFANTS
Un très grand choix de vêtements de sport de grandes marques, tenues d'extérieur, hauts, pantalons et shorts pour filles et garçons.

Dans la limite des stocks!

SEARS

OFFRES SPÉCIALES D'OUVERTURE SAMEDI SEULEMENT!

LE 25 AVRIL 1998 DE 8H30 À 10H30

Rabais 40%
TOUS LES JEANS LEVI'S[MD] POUR HOMME, FEMME ET ENFANTS
Limite de 4 par client
Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre

Moitié prix
SOUTIENS-GORGE ET CULOTTES WONDERBRA[MD]
Le choix peut varier suivant les magasins.
Ne peut être combiné avec une autre offre

Rabais 40%
TOUTES LES BLOUSES À PRIX ORDINAIRES POUR FEMME
Comprend aussi les tailles Image[MD] 18+ et V.I.Petites[MD].

Rabais 40%
MONTRES MODE
Comprend Carriage, Aspen, Acqua et plus.
Après 10h30, rabais 30%.
Ne peut être combiné avec une autre offre

Rabais 40%
TOUTES LES CHAUSSURES DE TRAVAIL POUR FEMME
Rég. Sears 14,99-59,99. La paire **8,99-35,99**
Après 10h30, rabais 25%. Ne peut être combiné avec une autre offre

Moitié prix
TOUTES LES POÊLES
Choix de poêles Lagostina[MD], Meyer[MD] et Supreme offertes en plusieurs formats.
Rég. Sears 14,99-149,99. Ch. **7,49-74,99**

Rabais 40%
BALLES DE GOLF RÉCUPÉRÉES TITLEIST
Paquet de 12 balles récupérées de haute qualité.
N° 31861. Rég. Sears 16,99. Le paquet **9,99**
Articles de sport dans certains magasins seulement.

Rabais 40%
PURIFICATEUR D'AIR KENMORE[MD]
Filtration Magna-HEPA 4 étapes captant la plupart des polluants en suspension dans l'air. N° 32212.
Rég. Sears 99,99 **59,99**
Produits pour l'environnement du foyer dans la plupart des magasins

Rabais 60%
JEU DE 37 ACCESSOIRES POUR PERCEUSE ÉLECTRIQUE
Comprend embouts-tournevis, forets (certains pour maçonnerie), mèches et étui. N° 75815.
Rég. Sears 39,99 **15,99**

Rabais 15$
FAUTEUIL DE JARDIN 5 POSITIONS À REPOSE-PIED
Choix de couleurs. N° 98741/3.
Rég. Sears 39,99. Chacun **24,99**
Après 10h30, rabais 25%. Ne peut être combiné avec une autre offre

Rabais 55%
BATTERIE DE CUISINE 'RIALTO' DE LAGOSTINA[MD] 10 PIÈCES
En acier inoxydable. Exclusive à Sears. N° 13330.
Rég. Sears 399,99 **177$**

Prix de réclame pour ci-dessus en vigueur de 8h30 à 10h30 le samedi 25 avril 1998, dans la limite des stocks.

SEARS

Copyright 1998, Sears Canada Inc. #04303

2525446

De la publicité dans les manuels scolaires ?

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Un changement survenu au début du mois permettrait aux écoles d'utiliser « n'importe quoi » à titre de manuel scolaire, sans que ce matériel ait été approuvé par le ministère de l'Éducation.

C'est ce que soutient le Parti libéral, après avoir constaté que la nouvelle version du *Règlement sur l'agrément des libraires* définit de façon complètement différente l'expression « manuel scolaire ». Il ne s'agit plus d'un « document didactique », devant être « approuvé par le ministère de l'Éducation » et être « nécessaire à longueur d'année », mais de « tout document imprimé conçu pour atteindre les objectifs des programmes d'études ». Cela inclut « le matériel complémentaire et les cahiers d'exercices ».

Cet élargissement donne carrément des sueurs froides au critique de l'opposition officielle en matière d'éducation. Car aux yeux de François Ouimet, il laisse le champ libre aux compagnies qui proposent déjà du matériel scolaire de leur cru pour passer leur message publicitaire. Depuis un an, la Banque de Montréal, Energizer, Sears et Cadbury ont toutes pondu des jeux, des guides de lecture ou des cahiers d'exercices pour aider les enseignants à donner leurs cours. Une offre qui se fait très alléchante maintenant que les écoles et les commissions scolaires manquent d'argent et de matériel.

La ministre Pauline Marois jure toutefois qu'il n'y a aucun danger et s'engage — pour la première fois — à réagir si les entreprises dépassent les bornes.

« Le règlement sur les libraires relève du ministère de la Culture. Il n'a aucun impact sur les lois ou sur les règlements du ministère de l'Éducation, assure Christiane Miville-Deschênes, la porte-parole de Mme Marois. Il permet simplement aux organismes gouvernementaux, comme les commissions scolaires, de s'approvisionner chez des libraires qui ne sont pas agréés. »

Interrogée en Chambre hier, la ministre révélait pourtant qu'elle songe à ne plus sanctionner chaque manuel distribué dans les écoles. Un « comité sur les manuels et le matériel didactique » étudie présentement la question.

« Tout comme le règlement, cela n'annonce d'aucune façon qu'on va arrêter d'approuver les manuels, assure Mme Miville-Deschênes. Tout ce que cela veut dire, c'est que Mme Marois pourrait cesser de revoir des chariots de livres déjà évalués par les gens du ministère. »

Quant à l'invasion des écoles par les entreprises, Mme Marois promet qu'elle sera vigilante.

« À titre de ministre de l'Éducation, je vais m'assurer que des balises soient clairement énoncées si (la publicité) devait devenir un risque dans nos écoles, » dit-elle.

Des cancéreux souffrent inutilement

LILIANNE LACROIX

Le monde médical a tout l'arsenal nécessaire pour soulager la douleur et pourtant des malades, les cancéreux particulièrement, continuent à souffrir inutilement.

« Contrairement à la croyance générale, la douleur n'apparaît pas uniquement pendant la phase terminale, mais bien souvent dès les premiers mois de la maladie. Dans près de 40 % des cas, elle sera le premier symptôme à l'origine du diagnostic de cancer. Dans 75 % des cas, la progression de la maladie provoquera des souffrances aiguës ou modérées », a déclaré hier le Dr Bernard Lapointe, consultant en soins palliatifs à l'hôpital Royal Victoria, dans le cadre d'un colloque organisé par la Société canadienne du cancer sur le thème *« Maîtriser la douleur : un droit pour tous les patients »*.

Ironiquement, 90 % des personnes souffrantes pourraient être soulagées efficacement avec des moyens assez simples (le plus souvent un médicament pris par la bouche) et les 10 % qui restent peuvent l'être avec des techniques un peu plus complexes. Personne, donc, ne devrait souffrir pour rien. Malgré tout, en 1981, l'Organisation mondiale de la santé avait dû lancer un programme pour remédier au fait que moins de 50 % des cancéreux du monde industrialisé, et à peine 10 % de ceux des pays en développement, recevaient un traitement antidouleur efficace. Dix-sept ans plus tard, le message ne passe toujours pas, estiment les spécialistes réunis hier pour ce colloque et 25 % des patients meurent dans des douleurs insupportables.

Sous-estimation de l'intensité de la douleur et de son impact sur la qualité de vie du patient, peur d'administrer des médicaments comme la morphine qui pourraient, croit-on à tort, causer une accoutumance, silence du patient sur les douleurs qu'il supporte, ignorance, manque de sensibilisation ou de sensibilité... différents éléments contribuent à condamner les malades à vivre inutilement des souffrances importantes, voire intolérables. « Les gens eux-mêmes hésitent à en parler en se disant : J'ai un cancer, C'est normal que j'aie mal. »

« La majorité des demandes d'euthanasie originent de douleurs physiques ou psychologiques non soulagées », poursuit le Dr Lapointe, qui déplore que l'enseignement des techniques de soulagement de la douleur aux étudiants en médecine ne constitue qu'une infime portion de leurs cours : « Si on compare cela au temps passé en bloc opératoire... surtout que la plupart d'entre eux n'opéreront jamais ! »

Infirmière à domicile spécialisée en soins palliatifs et formatrice à l'Ordre de Victoria, Mme France Hudon se désole du manque de médecins qui font des visites à domicile et des nombreuses embûches qui viennent troubler la vie déjà difficile des grands malades et de leur famille. « Juste à titre d'exemple, il est ridicule que lors d'un changement ou ajustement de prescription décidé par téléphone, un membre de la famille, souvent une personne âgée, doive cueillir la prescription chez le médecin, souvent hors de sa propre région, avant de se présenter à la pharmacie. Alors que les télécopieurs existent... »

Dans le contexte du virage ambulatoire, une présence plus soutenue des médecins à domicile est essentielle : « Va falloir que les médecins qui ont de bonnes jambes et une bonne santé viennent avec nous à la maison », dit l'infirmière en soulignant les difficultés (notamment le paiement insuffisant des actes à domicile pour les médecins) qui empêchent la situation d'évoluer.

Pour le Dr Anne-Marie Nutini, hémato-oncologue oeuvrant au pavillon Saint-Luc du CHUM, les médecins traitants ont souvent tendance à se décharger sur les équipes de spécialistes de la douleur de cet aspect du traitement : « Les équipes travaillent souvent de 9 h à 16 h. Qu'advient-il du patient le reste du temps ? »

« La douleur est physique, oui, mais aussi psychologique. Le médecin de famille a la responsabilité d'écoute et de présence. Ce n'est pas médical ni technique comme intervention, mais il faut néanmoins maîtriser cet aspect de notre travail », estime le Dr Roger Ladouceur de l'unité de médecine familiale du centre hospitalier Angrignon.

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES AU QUÉBEC

IL Y A 18 PARTIS POLITIQUES EN RÈGLE...

Le Directeur général des élections du Québec a pour fonction de veiller à l'application de la Loi électorale. Il fait connaître par la présente la liste des partis politiques autorisés en date du 24 avril 1998.

PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANT(E) OU REPRÉSENTANT OFFICIEL
■ ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC	Mario Dumont	Michel Pelletier
■ BLOC-POT	Marc St-Maurice	Lise Dufour
■ CANADA!	George Butcher	Larry Manishin
■ OPTION NATIONALE	Jean Brière	Daniel Fortin
■ PARTI CITRON	Denis R. Patenaude	Youri Patenaude
■ PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	André Cloutier	Yiannis Manolis
■ PARTI DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE	Paul Rose	Claude Ricard
■ PARTI DE LA LOI NATURELLE DU QUÉBEC/ NATURAL LAW PARTY OF QUÉBEC	Allen Faguy	Michael E. Wilson
■ PARTI DU PEUPLE DU QUÉBEC	Michelle L. Dery	Gérard Beaudoin
■ PARTI ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC	Réal Charette	Yves Brault
■ PARTI ÉGALITÉ/ EQUALITY PARTY	Keith Henderson	Alex Ross
■ PARTI INNOVATEUR DU QUÉBEC	Raymond Robitaille	Guy Gervais
■ PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/ QUÉBEC LIBERAL PARTY	Daniel Johnson	Benoît Cyr
■ PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC	Claude Brunelle	Hélène Héroux
■ PARTI POUR LA RÉPUBLIQUE DU CANADA (QUÉBEC)/ PARTY FOR THE COMMONWEALTH OF CANADA (QUÉBEC)	Benoît Chalifoux	Claude Brosseau
■ PARTI POUR LE RESPECT DES DROITS ET LIBERTÉS INDIVIDUELS AU QUÉBEC	Robert Samson	Serge Brault
■ PARTI QUÉBÉCOIS	Lucien Bouchard	Pierre Séguin
■ PARTI VERT DU QUÉBEC	Saloua Laridhi	Patrick Borden

ET IL Y A DES RÈGLES À SUIVRE :

Voici les principales règles applicables aux contributions.

Selon la Loi électorale, seul un électeur peut verser, **à même ses propres biens**, une contribution à des fins politiques. Les personnes morales, comme les compagnies, les corporations et les syndicats, ne peuvent en aucun temps contribuer aux caisses des partis ou des candidats indépendants autorisés.

Chaque fois que vous faites un don en argent, que vous rendez des services ou fournissez des biens à titre gratuit à un parti, une association de comté ou un candidat, vous faites une contribution. Il existe cependant des exceptions qui sont prévues dans la loi.

Le représentant officiel ou la personne qu'il désigne à cette fin **sont les seules personnes** qui peuvent recueillir vos contributions. Elles ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

Vous pouvez déduire de votre impôt autrement payable à Revenu Québec une somme égale à 75 % des premiers 200 $ ainsi versés et à 50 % des 200 $ suivants pour un maximum de crédit d'impôt de 250 $ par année.

Au cours d'une même année, **vous ne pouvez verser plus de 3 000 $ à chacun des partis ou candidats indépendants autorisés.**

Vous pouvez verser votre contribution en argent comptant si le montant est de 200 $ ou moins. **Vous devez faire un chèque pour une somme de plus de 200 $.**

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec :

Le Centre de renseignements
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5

ou composer pour la région de Québec: **528-0422**
à l'extérieur de Québec (sans frais): **1 800 461-0422**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
François Casgrain, avocat

2627904

VENTE FINALE! VENTE FINALE! VENTE FINALE!

VENTE APRÈS FAILLITE

TAPIS PERSANS AUTHENTIQUES

ACHETÉS DE SCHWARTZ, LEVITSKY, FELDMAN INC. — SYNDIC DE FAILLITE

EN RAISON DE LA DÉMOLITION IMMINENTE DE L'IMMEUBLE, NOUS FERMERONS BIENTÔT NOS PORTES...

ET CE SERA FINI!

JUSQU'À 80 % DE RABAIS

Tou[illegible]ock gigantesque co[illegible] de ta-pi[illegible] d[illegible] m[illegible] c[illegible] qu[illegible]

Folie de minuit
(Samedi et dimanche)
Plus que 2 jours seulement!

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE NE SERA REFUSÉE!

Encore beaucoup de lots de tapis 10' x 14', tapis de grandes dimensions et tapis de passage

Venez dès maintenant profiter de cette occasion vraiment exceptionnelle d'économiser!.

WEAVER & WEAVER liquide tout son stock de tapis. Apportez vos coussins, vos échantillons de couleurs et les dimensions de vos pièces.

C'EST UNE OCCASION ABSOLUMENT UNIQUE!

Horaire:
Aujourd'hui: 10 h à 21 h
Samedi: 10 h à minuit
Dimanche: 10 h à minuit

WEAVER WEAVER
3450 ch. de la Côte-Vertu
Saint-Laurent
Tel.: (514) 745-8998

PAS DE LIVRAISON! PAS DE CHÈQUE! PAYEZ ET EMPORTEZ SEULEMENT!
COMPTANT • VISA • MASTERCARD • AMEX • INTERAC

2626761



MACHINE À COUDRE À MOTEUR ANIMAL
Là aussi il ne vous en coûtera que quelques graines pour faire fonctionner régulièrement cette machine.
©TEXTE ET DESSIN: JACQUES CARELMAN

2625701-M
2625701

Chirurgies cardiaques : des comparaisons inquiétantes

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

On l'a dit et répété : au Québec, le délai d'attente pour une chirurgie cardiaque est particulièrement long. Et quand on compare notre situation avec celle des États-Unis ou de la France, ça devient franchement inquiétant.

Cette comparaison, une équipe du réseau TVA dirigée par Simon Durivage l'a effectuée dans une émission spéciale présentée hier soir. Les résultats sont troublants.

Pour les patients québécois nécessitant un pontage coronarien, il s'écoule en effet de huit à 18 mois entre le moment où leur médecin de famille décèle les problèmes cardiaques et le jour de l'opération. Les cas urgents sont évidemment traités immédiatement.

Mais même si les délais ne s'appliquent que dans les cas non urgents, la comparaison fait mal. Aux États-Unis, ce délai n'est que d'une semaine pour la plupart des gens. Dans le pire des cas, il faut compter quatre semaines. Mais pour une patiente interviewée dans le reportage, tout s'est fait en 24 heures !

En France, on procède presque aussi rapidement, soit à l'intérieur d'un délai variant entre deux jours et quatre semaines.

Le reportage montre par ailleurs bien que la rapidité des interventions a un prix. Alors qu'au Québec, la Régie de l'assurance-maladie estime qu'un double pontage coûte 9762,50 $ à l'État (en incluant les honoraires de 1100 $ du chirurgien cardiaque), en France la facture se chiffre à 19 719 $, alors que chez nos voisins du Sud, le coût varie entre 25 000 $ et 75 000 $.

Le coût véritable d'un pontage au Québec serait cependant de 12 608 $, soit 35 % plus cher que l'évaluation de la RAMQ, laisse entendre le reportage, citant le directeur des finances du Complexe hospitalier de la Sagamie (Chicoutimi), Gilles Gagnon, qui a réalisé une étude sur la question.

La situation de la France et du Québec se ressemblent par ailleurs jusqu'à un certain point. En France, on existe un système mixte où cohabitent des hôpitaux publics et privés et des cliniques privées, la Sécurité sociale couvre une partie de tous les traitements médicaux, la plupart des interventions chirurgicales majeures, comme les pontages coronariens, étant couvertes à 100 %.

Aux États-Unis, au contraire, le système d'assurances privées, dont on déplore la complexité, est tempéré uniquement par *Medicare*, un programme fédéral couvrant les personnes de plus de 65 ans, et *Medicaid*, qui aide les plus démunis. Environ 15 % des Américains, soit plus de 40 millions de personnes, passent entre les mailles du filet et ne bénéficient d'aucune assurance médicale.

La crise des soins de santé menace le pays

Presse Canadienne
OTTAWA

Le péril le plus grave que le Canada aura à affronter au cours de la prochaine décennie ne sera pas l'indépendance du Québec, mais la crise du système national de soins de santé, qui pourrait détruire le tissu social canadien, affirme le sondeur Angus Reid.

« Nous pourrions gagner la bataille pour le Québec, mais perdre la guerre pour le pays, la bataille pour nos âmes », a dit le sondeur, qui a ses bureaux à Vancouver.

M. Reid prédit que le Québec fera encore partie du Canada dans 10 ans, à cause de facteurs défavorables à l'indépendance du Québec.

C'est l'érosion du système de santé qui pourrait davantage diviser le pays, soutient M. Reid. Les données des sondages montrent que les Canadiens sont particulièrement fiers de leur système de santé, mais qu'ils sont de plus en plus nombreux à craindre sa détérioration.

En 1990, la maison de sondage Reid constatait que 63 pour cent des Canadiens jugeaient « excellente » ou « très bonne » la qualité des soins dans leur province. Aujourd'hui, seulement 37 pour cent expriment le même point de vue.

Et pour la première fois en une décennie, c'est la santé qui est devenue la priorité des gens — avant les emplois, ajoutait M. Reid.

3 JOURS SEULEMENT
Jeudi, vendredi et samedi
Vente à 1/2 prix





Fabriqué au Québec

ACHETEZ UN CONTENANT DE 3,79 L D' APPRÊT-TOUT À 30,99 $ ET OBTENEZ-EN UN DEUXIÈME À MOITIÉ PRIX.

ACHETEZ UN CONTENANT DE 3,79 L D' AQUAVELVET À 33,95 $ ET OBTENEZ-EN UN DEUXIÈME À MOITIÉ PRIX.





ACHETEZ UN CONTENANT DE 3,79 L D' AQUAPERLE À 35,95 $ ET OBTENEZ-EN UN DEUXIÈME À MOITIÉ PRIX.

ESSAYEZ NOTRE HAUT DE GAMME AQUAPERLE ET AQUAVELVET.

PEINTURES Benjamin Moore®
UNE TOUCHE DE GÉNIE

Passez chez l'expert Benjamin Moore de votre quartier.

MONTRÉAL

Décor Francis
4460, rue Bélanger E.
Montréal
(514) 722-3530

Les Décorateurs de Montréal
251, rue Sainte-Catherine Est
Montréal
(514) 288-2413

Quincaillerie Décoratek
3394, Jean-Talon E.
Montréal
(514) 725-1490

Décor 8056
8042, rue St-Hubert
Montréal
(514) 270-3944

La Boutique Couleurs
12780, rue Notre-Dame Est
Pointe-aux-Trembles
(514) 645-5939

Duval & Frère
8117, boul. Saint-Michel
Montréal
(514) 727-1163

Peinture en Gros
7474, boul. Langelier
St-Léonard
(514) 255-1644

Quincaillerie de l'Est
8240, Hochelaga E.
Montréal
(514) 353-0030

Quincaillerie Pigeon
8742, rue De Grosbois
Montréal
(514) 352-0020

Quincaillerie Hogg
4833, Sherbrooke O.
Montréal
(514) 934-4644

Quincaillerie «4» Sous
151, av. des Pins Est
Montréal
(514) 842-3363

Peinture Miller
274, av. Fairmount Ouest, Outremont
(514) 273-3022

Matériaux de construction Laurentide
6275, av. Papineau
Montréal
(514) 274-4417

Laurier décor
1216, rue Bélanger Est, Montréal
(514) 272-1286

Ferroneria Simone
5531, ch. Upper Lachine, Montréal
(514) 484-1848

Belmont décoration
4610, rue de Salaberry, Montréal
(514) 334-4163

La Maison du peintre enr.
5126, rue Beaubien E.
Montréal
(514) 254-9401

La Maison du peintre enr.
9795, rue Waverly
Montréal
(514) 381-8524

Marcel Lortie inc.
8495, boul. St-Laurent, Montréal
(514) 381-3967

Quincaillerie Reine-Marie
5323, ch. Queen-Mary
Montréal
(514) 481-0129

OUEST DE L'ÎLE

Décors Albert
496, 90e Avenue
LaSalle
(514) 363-4788

J.A. Binette
5583, rue de Verdun
Verdun
(514) 768-1146

Peinture Plus inc.
1768, ave. Dollard
LaSalle
(514) 363-3401

Centre du bricoleur Lachine
520, 19e Avenue
Lachine
(514) 634-8071

Peinture Montréal-Métro
3405, boul. Côte-Vertu, St-Laurent
(514) 745-3434

Quincaillerie de la Plaza
6219, boul. Monk
Montréal
(514) 766-6783

Centre de décoration Dollard
4073, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-3202

Quincaillerie The Hub
449, Beaconsfield Blvd, Beaconsfield
(514) 695-3389

Quincaillerie Van Horne
4743, av. Van Horne
Montréal
(514) 733-2944

Rêves et rénovations inc.
Centre de la maison Dorval
720, boul. Montréal-Toronto, Dorval
(514) 422-8009

Tapis Pincourt inc.
84, 5e Avenue
Pincourt
(514) 453-7947

RIVE NORD LAVAL

Centre de peinture Denis Labelle
7, rue Baby, Joliette
(514) 753-9311

Peinture des Seigneurs
550, boul. Des Seigneurs
Terrebonne
(514) 492-0880

Entrepôt de la peinture
74, montée Saint-Sulpice, Saint-Sulpice
(514) 589-2226

Robert Turcotte
17, rue Rivest
Le Gardeur
(514) 585-2700

Tapis Décor L'Assomption
1071, boul. l'Ange-Gardien Nord
L'Assomption
(514) 589-2404

Quincaillerie Chomedey enr.
4685, boul. Samson
Laval
(514) 681-2862

Peinture Le Corbusier
1608, boul. Le Corbusier, Laval
(514) 688-8050

Quincaillerie Guy Racine ltée
335, boul. Chomedey
Laval
(514) 681-7575

Quincaillerie Prince Rupert
7255, boul. des Laurentides
Auteuil
(514) 625-5980

Tapis Valiquette inc.
150, boul. des Laurentides, Laval
(514) 667-6150

Quincaillerie Valiquette inc.
1889, boul. des Laurentides, Laval
(514) 667-1270

L'Entrepôt du peintre
406, boul. Arthur-Sauvé Sud
St-Eustache
(514) 472-7013

Peinture Robert Turcotte
500, boul. Iberville
Repentigny
(514) 581-2992

RIVE SUD

Quincaillerie J.P. Bélanger
5777, av. Auteuil
Brossard
(514) 676-6733

Quincaillerie J.A. Bruneau
3220, boul. Grande-Allée
Saint-Hubert
(514) 462-3233

Couvre Plancher Beloeil
225, boul. Cartier
Beloeil
(514) 467-5249

Centre de peinture Suzanne
1592, rue Montarville
Saint-Bruno
(514) 441-2650

Quincaillerie Archambault inc.
210-B, boul. St-Francis
Châteauguay
(514) 691-3020

Quincaillerie Berger inc.
1155, boul. Taschereau
La Prairie
(514) 659-1951

Décor Marc
3105, rte Marie-Victorin, Tracy
(514) 742-4245

Décoration stores et plus
81-B, boul. Georges-Gagné, Delson
(514) 638-1686

Aux tapis Nadon
568, boul. Lionel-Boulet
Varennes
(514) 652-3595

Poly-Décor
2100, ch. Chambly
Longueuil
(514) 670-3450

Couvre Plancher Riverside
1138, av. Victoria
Saint-Lambert, Lemoyne
(514) 671-7289

Décor Taschereau
3955, boul. Taschereau
Saint-Hubert
(514) 656-1240

Matériaux Coupal inc.
4800, boul. St-Charles
Pierrefonds
(514) 626-3967

723, boul. l'Ange-Gardien
L'Assomption
(514) 589-0711

134, boul. Ste-Rose, Laval
(514) 625-1917

870, boul. Iberville
Iberville
(514) 347-8323

397, rue St-Jacques
Napierville
(514) 856-7764

707, av. Saint-Charles
Saint-Lambert
(514) 672-5430

300, rue Ostiguy
Chambly
(514) 658-1758

75, rue St-Jean
Henryville
(514) 299-2044

2628169-AM 2623169

La vente 1/2 prix est pour les produits Aquavelvet, Aquaperle et Apprêt-Tout seulement.
Achetez un contenant de 3,79 L au prix mentionné ci-haut et obtenez-en un deuxième de même format à moitié prix. Coloration en sus.

Oui Nous participons au Défi Corporatif Canderel !

Participez à la plus amusante et la plus colorée collecte de fonds pour la recherche sur le cancer !
Appuyez les efforts de recherche de l'Institut du cancer de Montréal (affilié à l'Université de Montréal) et du Centre du cancer McGill.
Inscrivez votre équipe au : 842-8636

DÉFI CORPORATIF CANDEREL

Vendredi 8 mai à midi
Au profit des centres de recherche sur le cancer de nos universités

Commandité en partie par :
CANDEREL Expos LE SPORTING CLUB DU SANCTUAIRE AUTOPORT generation.net La Presse

Le policier Ronald Montpetit a manqué de jugement

Le Comité de déontologie blâme sévèrement le nouveau directeur adjoint de la police de Laval

ANDRÉ CÉDILOT

Le Comité de déontologie policière considère que le directeur adjoint de la police de Laval, Ronald Montpetit, a fait preuve d'un manque de jugement flagrant quand il a transmis à la gérante d'un bar des informations confidentielles provenant du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

Dans sa décision, Me Suzanne Lévesque s'est montrée très critique envers la version de l'officier, qui affirmait avoir fait ce geste dans le but de contrer l'infiltration du crime organisé au bar TOPS, propriété de l'homme d'affaires Antonio Accurso, proche du parti du maire Gilles Vaillancourt.

« La façon dont il fait état de sa connaissance étendue du dossier se rapportant au bar TOPS tient de l'improvisation », écrit Me Lévesque dans un document de 28 pages. Elle précise qu'au moment de ses premiers contacts avec la gérante du bar, Monique Pratt, en janvier 1995, « M. Montpetit ne détient pas d'informations significatives lui permettant de faire un lien entre le bar TOPS et le crime organisé ».



Ronald Montpetit

Bien qu'il ait insisté tout le long de son témoignage sur le fait que le TOPS était d'un intérêt majeur pour lui, M. Montpetit ne semble pas au courant que le bar et le salon de paris, bien que situés tous deux dans le centre commercial Les Galeries Laval, sont des établissements distincts, note la représentante du Comité de déontologie.

Contrairement aux prétentions de l'avocat du policier, Jean-Claude Hébert, Me Lévesqueconclut que l'ensemble de la preuve ne lui permet pas de croire que M. Montpetit a agi dans le cadre de l'application d'une loi.

Reprenant les paroles de l'intimé lui-même, elle soumet en quelque sorte que c'est « dans une dynamique de donnant-donnant » que M. Montpetit a fouillé dans le passé des 28 candidats à un emploi dont les noms lui avaient été remis en 1995 et 1996.

La preuve qu'il ne s'agissait pas d'une opération policière, soumet Me Lévesque, c'est que M. Montpetit n'a pas procédé à l'ouverture d'un dossier concernant ses entretiens avec Mme Pratt. Nulle part non plus il n'a consigné dans un registre les renseignements communiqués à la gérante.

Dans l'esprit de l'assesseure du Comité de déontologie, il n'y a aucun doute que M. Montpetit était parfaitement au courant qu'il lui était interdit de fournir les renseignements à Mme Pratt. À la deuxième occasion, en avril 1996, il a même fait fi de la mise en garde que lui avait servie Me Diane Lessard, conseillère juridique de la police de Laval !

« Là où le bât blesse plus encore, c'est qu'il ne s'est pas limité aux informations provenant des casiers judiciaires », déplore Me Lévesque. Il avait aussi demandé à des subalternes de vérifier dans les banques de données du G-11 contenant des informations ultra-confidentielles qui ne sont pas nécessairement toujours valides.

« Il ne s'agit pas d'une simple inadvertance ni d'une erreur technique, mais d'un manque flagrant de jugement d'un policier qui occupe au surplus un poste d'autorité dans un important corps de police au Québec », tranche Me Suzanne Lévesque.

M. Montpetit, faut-il le rappeler, vient tout juste d'être promu directeur adjoint (il était inspecteur-chef au moment des événements) par le nouveau directeur de la police de Laval, Jean-Pierre Gariépy, anciennement de la Sûreté du Québec.

Reconnu coupable d'avoir manqué à son serment d'office et outrepassé son autorité, M. Montpetit est passible de congédiement. On connaîtra la sanction du Comité de déontologie dans les prochains jours.



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

Cinq chalets ont été détruits par les flammes mardi soir à Saint-Didace, dont celui de Raymond Gagnon, à gauche, qui a constaté les dégâts hier en compagnie de Sabin Beaumont et Richard Brodeur, de la Sûreté du Québec.

Cinq chalets rasés par un incendie criminel

ISABELLE HACHEY

Depuis ses trois ans, Raymond Gagnon passe la saison estivale au lac Croche, à Saint-Didace, dans la région de Lanaudière. C'est là que l'homme de 44 ans a appris à nager, à pêcher et à chasser. Mardi soir, ses beaux souvenirs se sont envolés en fumée quand un incendie criminel a complètement rasé son chalet familial et ceux de quatre autres propriétaires voisins.

« C'est un gros choc, quand tu arrives à un endroit où tu as passé 41 ans et, en l'espace de quelques heures, ce n'est plus qu'un tas de cendres par terre ! » lance M. Gagnon, encore ébranlé. « C'était un chalet construit par mon père. C'est là que j'ai été élevé », raconte-t-il.

Vers 22 h 30, mardi, plusieurs incendies criminels ont complètement détruit cinq chalets du chemin des Sittelles, en plus d'en endommager deux autres. Heureusement, les chalets étaient inhabités ce soir-là. Il n'y a donc pas eu de blessé, mais les dommages matériels s'élèvent à 300 000 $.

La police n'a pas « vraiment » de suspect, mais nombreux sont les habitants de Saint-Didace à soupçonner un homme qui habitait une cabane insalubre près des chalets, et qui a voulu, selon eux, se venger d'avoir été récemment expulsé par la municipalité.

À la Sûreté du Québec, l'agent Mathias Tellier confirme que l'homme sera bientôt rencontré par les enquêteurs, mais il ajoute qu'il est trop tôt pour en faire un suspect, malgré les nombreux soupçons des citoyens du patelin. « Nous, c'est la preuve hors de tout doute et eux, c'est le doute hors de toute preuve... »

le lait PRÉSENTE

Le Tour de l'Île de Montréal



31 mai 98

Ne passez pas votre tour!

Il est encore temps de s'inscrire.

Formulaires d'inscription disponibles dans tous les magasins CANADIAN TIRE du Québec.

EN COLLABORATION AVEC CANADIAN TIRE

COMMANDITAIRE OFFICIEL
RÉSEAU OFFICIEL D'INSCRIPTION

Info Tour Bell 514 521-TOUR

CITÉ ROCK détente

ckmf 94,3 énergie

La Presse

2626454

Policier suspendu après avoir traité une adolescente « d'enfant de pute »

ISABELLE HACHEY

L'agent Sylvain Faucher, de la police de Laval, a été suspendu pendant trois jours pour avoir traité une adolescente de « p'tite crisse de vache » et « d'enfant de pute ».

« Ce n'est pas parce qu'une intervention s'avère difficile qu'un policier doit perdre son calme et encore moins utiliser un langage ordurier avec une jeune adolescente », écrit le Comité de déontologie policière, dans un jugement rendu le 9 avril.

Le 7 janvier 1996, l'adolescente de 14 ans, qui réside au centre d'accueil Notre-Dame-de-Laval, tente de s'enfuir avec une copine lors d'une sortie de groupe. La police de Laval est immédiatement avisée. Quinze minutes plus tard, l'agent Faucher et son collègue, Marc Boulay, repèrent les deux fugueuses, sur le boulevard des Laurentides.

Les deux adolescentes résistent à leur arrestation et se débattent comme des diables dans l'eau bénite. L'une tente de mordre l'agent Faucher à la main alors qu'il veut la maîtriser en la retenant, avec son bras, au niveau du cou. « La p'tite crisse de vache m'a mordu », aurait lancé l'agent.

Menottée et installée sur la banquette arrière de la voiture de police, l'adolescente crache au visage de l'agent Faucher, qui sent la moutarde lui monter au nez. Son collègue tente de le calmer. Les échanges sont vifs. Quand l'adolescente lui demande de s'identifier, il refuse. À son arrivée au centre d'accueil, la jeune fille raconte que l'agent l'a traitée « d'enfant de pute » et se dit profondément choquée par ses propos.

Dans sa défense, l'agent Faucher a nié avoir prononcé les paroles qui lui sont reprochées et avoir refusé de s'identifier. Mais le Comité de déontologie est d'avis qu'après toute ces péripéties, « il serait étonnant que la conversation se soit faite en toute sérénité ».

« À la suite de l'analyse de chaque témoignage et de l'ensemble de la preuve, le Comité en arrive à la conclusion que la version des demoiselles est plus crédible que celle des policiers », lit-on dans le jugement, qui souligne par ailleurs que l'adolescente est « toute menue » et que l'agent Faucher a « un physique d'athlète ». Le Comité estime que le policier a fait preuve de « manque de retenue et de maturité ».

L'agent Faucher a porté ce jugement en appel. Mais le Comité lui a tout de même imposé une suspension de trois jours, une sanction plus sévère compte tenu du fait qu'il n'en est pas à sa première offense. En 1996, l'agent Faucher avait été suspendu pour neuf jours pour avoir abusé de sa force lors d'une intervention chez un Lavallois qui écoutait de la musique trop forte. L'homme avait été jeté au sol, menotté et amené au poste de police alors qu'il était vêtu d'un simple peignoir, pieds nus dans la neige par un froid de moins 28 degrés.

L'or à un inventeur de Saint-Grégoire

Presse Canadienne
SAINT-GRÉGOIRE

Un soudeur-assembleur de métier de Saint-Grégoire, Denis Tousignant, a remporté un prix international au 26e Salon international des inventions à Genève, en Suisse.

M. Tousignant, qui est aussi dessinateur, s'est vu décerner un diplôme et une médaille d'or par un jury international pour une de ses inventions, soit le Top Secur MCR4 - HD6C. Il s'agit d'un système antivol pour semi-remorques, résistant, dit-on, aux assauts répétés des camions-tracteurs, de l'acide nitrique, du gaz réfrigérant, du chalumeau-coupeur et de la scie à métaux, entre autres.

En juin dernier, M. Tousignant avait vécu une grande émotion en remportant un deuxième prix dans sa catégorie aux Grands prix québécois de l'invention. C'est d'ailleurs ce qui lui a valu de pouvoir être inscrit, cette année, au 26e Salon international des inventions, techniques et produits nouveaux, qui avait lieu plus tôt ce mois-ci à Genève.

Le chauffeur aurait dû refuser de conduire l'autocar

Presse Canadienne
CLERMONT

Après voir conclu que les facteurs ayant directement entraîné l'accident des Éboulements, l'automne dernier, sont l'insuffisance de freins de l'autocar et le danger que constitue la Grande Côte, un spécialiste en reconstitution d'accidents de la Sûreté du Québec, André Boileau, estime que le chauffeur André Desruisseaux aurait dû refuser de conduire le véhicule.

M. Boileau, qui témoignait hier à l'enquête du coroner Luc Maloin sur cette tragédie qui a fait 44 morts, a analysé toutes les circonstances de l'accident. Il a aussi relevé que l'horaire de travail du chauffeur avait été particulièrement chargé au cours des jours précédents, et que sa formation avait été mal encadrée. Ses rondes de sécurité étaient déficientes et il avait une connaissance relative de la route menant à Saint-Joseph-de-la-Rive, dans Charlevoix, a noté M. Boileau.

M. Boileau retient également qu'il n'y avait pas de programme d'entretien préventif, que les réparations étaient faites au jour le jour, au gré des avaries, et que le moteur n'était pas assez puissant pour retenir l'autocar dans une côte comme celle des Éboulements, sans que le conducteur ait à toucher aux freins.

L'expert croit que l'absence de frein-moteur et de ceintures de sécurité pour les passagers constituent des facteurs aggravants. « Je ne peux dire si cela aurait pu sauver des vies, mais elles (les ceintures) auraient pu diminuer la projection des corps à l'intérieur du véhicule au moment de l'impact », avance-t-il.

Le policier a relevé que 19 fractures au bras ont été constatées chez les victimes, ce qui laisse croire que les passagers ont eu le réflexe d'empoigner le bras de leur siège au moment de l'impact, « comme s'ils avaient cherché à se retenir ». Quant au chauffeur, son siège était muni d'une ceinture, mais elle n'était pas attachée.

Dans ses autres constatations, le sergent Boileau en arrive sensiblement aux mêmes conclusions que les experts ayant déjà témoigné, établissant à 86 km / h la vitesse minimale à laquelle l'autocar a quitté la route.

Les enquêteurs ont retrouvé peu d'indices leur permettant d'être plus précis. Sur la chaussée, il n'y avait que deux traces de pneus d'une dizaine de mètres. « Elles ne sont le résultat ni de freinage, ni de dérapage, mais plutôt du transfert de poids quand le chauffeur a tenté une manoeuvre pour rediriger le véhicule dans la courbe. »

L'autocar a ensuite percuté la glissière de sécurité, qui ne pouvait résister à un tel impact. Le véhicule à terminé sa course 9,3 mètres plus bas, dans le ravin. « Il n'a jamais glissé. Il n'y a aucune trace sur les roches », a noté M. Boileau.

Pour bien voir ce qu'a pu représenter la descente, la SQ a préparé un document vidéo, filmé à bord d'un véhicule roulant à 10 km/h.

Vérifications mécaniques : une réglementation plus sévère dès septembre

KATIA GAGNON
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Pour éviter une nouvelle tragédie des Éboulements, le ministre des Transports, Jacques Brassard, resserrera dès le mois de septembre la réglementation qui s'applique aux vérifications mécaniques effectuées sur les autocars, sans même attendre le dépôt du rapport du coroner Luc Malouin.

Le projet de règlement, qui moisit dans les officines gouvernementales depuis pas moins de quatre ans à cause, notamment, d'un long passage au Secrétariat à la déréglementation, est sur le point d'aboutir, a confirmé hier M. Brassard. Le ministre prévoit une publication rapide à la Gazette officielle et une application dès septembre prochain.

Le nouveau règlement prévoit notamment la fin de l'autovérification mécanique des autocars, une pratique très peu respectée par les chauffeurs et les propriétaires : seulement le tiers d'entre eux s'y conformaient réellement. « Les résultats ne sont pas satisfaisants. Le système actuel comporte plusieurs lacunes », constate le ministre.

Désormais, un programme d'entretien préventif formel sera instauré par la Société d'assurance automobile du Québec, où on exigera que les mécaniciens qui vérifient les autocars aient une formation précise et soient accrédités. Si un transporteur refuse de faire accréditer ses mécaniciens, c'est la SAAQ elle-même qui se chargera de l'inspection, quatre fois par année plutôt que deux.

« Il suffit de suivre l'enquête du coroner sur la tragédie des Éboulements pour se rendre compte qu'il était nécessaire de revoir tout ça. Ce n'est pas à partir de la tragédie que nous avons commencé à travailler, mais elle rend tout notre travail encore plus urgent », a lancé le ministre, dont le passage en commission parlementaire a donné lieu à un vif accrochage avec le critique libéral Robert Middlemiss. Le ministre et l'ex-ministre des Transports se sont mutuellement accusés d'inaction dans le dossier de la vérification des autocars.

En attendant l'adoption formelle du nouveau règlement, l'immense majorité des entreprises inscrites au programme d'autovérification applique déjà les nouvelles normes, indique le ministre. « Le programme est pratiquement déjà en vigueur », se félicite-t-il, à la veille d'une saison touristique où plusieurs milliers d'autocars se lanceront à l'assaut des régions québécoises.

Les contrôleurs routiers ont d'ailleurs le mandat, durant l'été, de se montrer particulièrement vigilant auprès des autocars touristiques, par des vérifications aux postes routiers et dans les entreprises de transport. « Si l'état mécanique d'un véhicule n'est pas jugé satisfaisant et qu'il y a du monde dans le véhicule, il devra rester sur place. Le transporteur devra s'organiser pour faire voyager son monde autrement », lance M. Brassard.

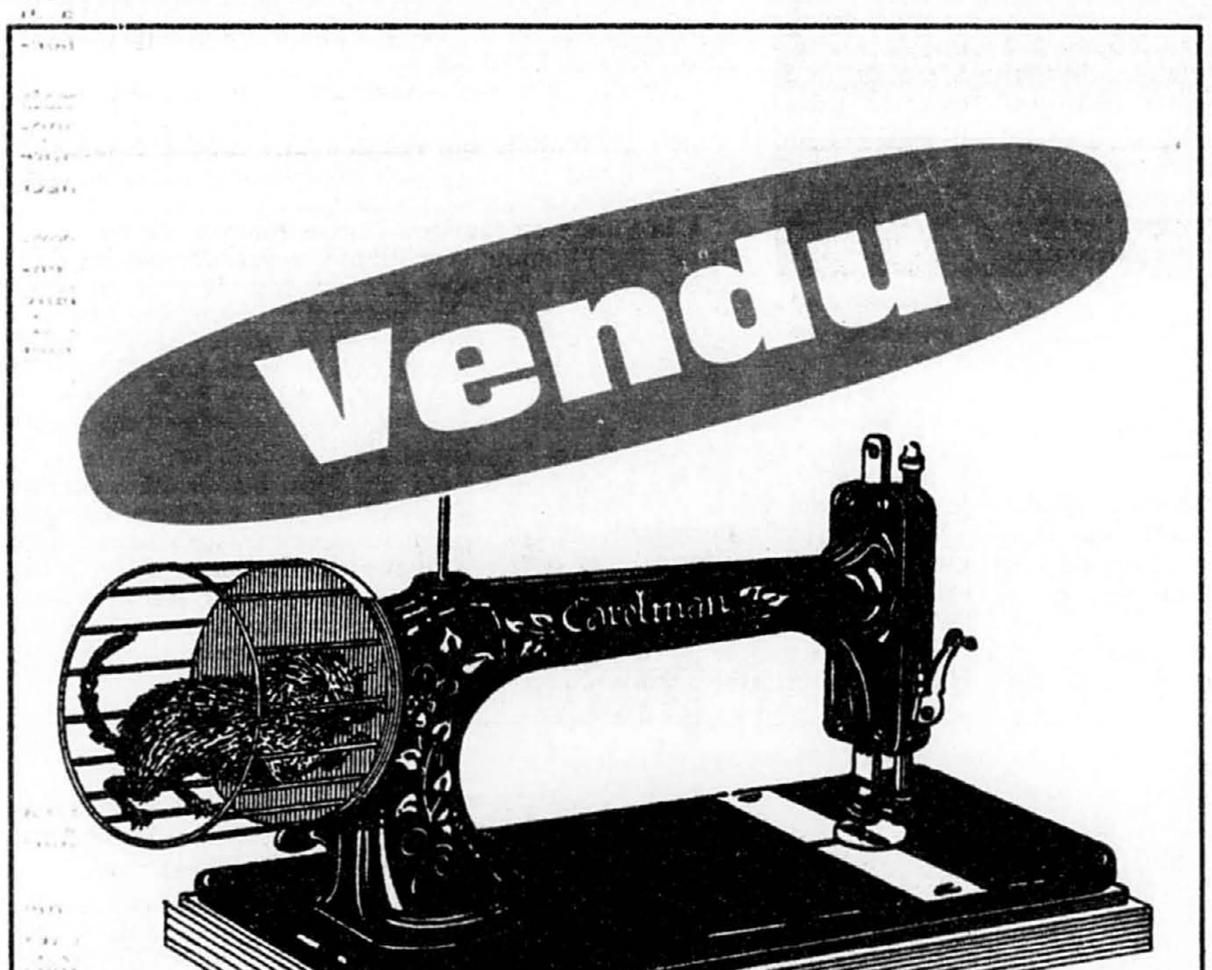
Mais les changements proposés par le ministre Brassard à la gestion des véhicules lourds ne s'arrêtent pas là. Le ministre veut également déposer à l'Assemblée nationale, d'ici juin, une loi qui encadrera de façon beaucoup plus rigoureuse le transport routier par camion. Le projet de loi prévoit notamment la constitution d'un registre de tous les propriétaires de camions. À l'heure actuelle, seules les entreprises publiques sont tenues d'enregistrer leur parc de véhicules.

M. Brassard veut également constituer, pour chaque entreprise, un dossier où seront inscrites toutes les contraventions récoltées, l'état mécanique des véhicules et les accidents passés. « À partir de ce dossier, on va attribuer une cote de sécurité et c'est là qu'on va voir émerger les délinquants. À ce moment, on pourra intervenir. » Et les sanctions seront sévères : « On pourra aller jusqu'à leur retirer le droit de circuler », tranche M. Brassard.

En bref

Travaux au pont Champlain

■ Des travaux auront lieu à partir du 27 avril à proximité de l'ancien poste de péage du pont Champlain et sur les bretelles d'accès à l'île des Soeurs. Ces travaux dureront jusqu'au 30 septembre. En conséquence, une voie sera fermée dans chaque direction en dehors des heures de pointe et certaines bretelles seront rétrécies. Une deuxième voie sera parfois fermée le soir et les fins de semaine. Les travaux consistent à refaire la chaussée et à réparer les fondations en béton. Un viaduc sera aussi réparé pendant les travaux.



MACHINE À COUDRE À MOTEUR ANIMAL
Il ne vous en coûtera que quelques graines pour faire fonctionner régulièrement cette machine. Économie d'énergie garantie.
©TEXTE ET DESSIN: JACQUES CARELMAN

Tout se trouve, tout se vend.
Les petites annonces
La Presse
285-7111





L'Alliance de Longueuil dénonce le «favoritisme»

MARTHA GAGNON

L'Alliance de Longueuil qualifie de « favoritisme exécrable » les embauches récentes au service des incendies, ce que réfute catégoriquement la Ville.

Michel Timperio, conseiller de l'opposition dénonce dans un communiqué de presse « les embauches de deux pompiers, dont un est un proche parent du vice-président du comité exécutif de la ville et le second un militant du Parti municipal du maire Gladu ».

Il souligne que « ces embauches surviennent, curieusement, peu de temps après la nomination du frère du maire au conseil d'administration de la Corporation du golf municipal ». Et M. Timperio ajoute que l'on est « à six mois de la prochaine élection municipale ».

Le porte-parole de la Ville, Michel Saint-Laurent, soutient, pour sa part, qu'il n'y a eu aucun favoritisme. « Le processus normal de sélection a été suivi dans le cas des deux pompiers qui occupaient déjà un emploi temporaire et qui ont subi un examen écrit. Une dizaine de personnes étaient éligibles. »

M. Saint-Laurent précise que « ce n'est pas parce que l'un d'eux a un lien de parenté avec un élu qu'il ne peut être engagé de façon permanente. Ces personnes ont la compétence et l'expérience requises. Avec les départs à la retraite, ces embauches étaient nécessaires. Elles ont été faites par l'exécutif sur recommandation du directeur du service. »

Par ailleurs, M. Timperio s'étonne qu'elles surviennent « avant l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation provinciale obligeant les pompiers à détenir un diplôme d'études professionnelles « Intervention en sécurité incendie » décerné par le ministère de l'Éducation. Pourquoi est-on si pressé ? »

Comité indépendant

L'Alliance de Longueuil s'engage, si elle remporte la victoire aux élections de novembre, à confier à un « comité de sélection indépendant l'embauche des pompiers ». M. Timperio espère recevoir l'appui du « syndicat pour éliminer les risques de favoritisme ».

M. Timperio rappelle que le frère du maire avait été promu au poste de directeur de la prévention des incendies au lendemain des élections de 94. « Deux mois plus tard, le neveu du vice-président du comité exécutif de la ville avait aussi été embauché comme pompier. À ce qu'on voit, la couleur politique joue un rôle important », précise-t-il.

Ce à quoi M. Saint-Laurent réplique que le frère de M. Gladu était déjà adjoint au directeur du service. « Sa nomination survenue dans le cadre d'une réorganisation administrative a même permis d'économiser 85 000 $ avec l'abolition d'un poste. »

Les Vergers d'Émilie à la conquête de l'Afrique

FLORENCE PITARD

Les Africains pourront bientôt manger les confitures des Vergers d'Émilie. L'entreprise de Rougemont, qui fabrique tartinades, sirops et bonbons, implante une usine au Togo. Elle sera organisée sur le modèle de l'usine québécoise. À une différence près : les pommes et le sirop d'érable, à la base de la plupart des produits de l'entreprise, seront remplacés par des ananas, mangues, oranges et autres papayes.

« Les fruits tropicaux nous permettent d'ajouter de nouvelles saveurs à notre gamme de produits, souligne Martine Bouthilette-Guilmain, vice-présidente à la direction de l'entreprise. Il y a un énorme potentiel, car la moitié de la production locale, notamment celle des ananas, se perd faute de débouchés. »

Les produits fabriqués au Togo (coulis, jus de fruits, tartinades), sont destinés au marché africain. L'Afrique servira de marchepied pour atteindre les marchés européens. Des fruits pourraient aussi être importés du Togo et transformés dans les usines canadiennes.

La production devrait démarrer à l'automne. L'usine sera installée dans des locaux déjà existants à Lomé, capitale du Togo. Les Vergers d'Émilie se sont associés avec la Sikavic, une société togolaise, et la General Woods and Veneers, société canadienne experte dans le transfert de technologie. Cinq employés vont être mutés au Togo pour suivre la mise en route de l'entreprise. Celle-ci s'accompagnera de l'embauche d'une quarantaine de Togolais et Québécois.

Une nouvelle usine va également s'ouvrir à Saint-Hilaire pour accueillir la confection des emballages-cadeaux, qui se faisait à Rougemont.





PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Le lien entre Saint-Lambert et la passerelle de la Voie maritime est bloqué, ce qui n'empêche pas des adeptes de jouer du mollet sur des pistes accessibles autrement.

Un différend empêche l'ouverture de la voie cyclable entre la Rive-Sud et l'île Notre-Dame

MARTHA GAGNON

Un différend entre des municipalités de la Rive-Sud au sujet du partage des coûts de surveillance et d'entretien de la passerelle cyclable de la Voie maritime, qui permet l'accès à l'île Notre-Dame à partir de Saint-Lambert, inquiète les amateurs de vélo à l'approche de la belle saison.

La passerelle est actuellement fermée parce que les villes de la Rive-Sud n'ont pas encore remis leur contribution financière d'environ 36 000 $ à la Société du parc des Îles qui assume des frais identiques.

« C'est dommage pour les cyclistes, mais on ne peut ouvrir la piste tant que cette question ne sera pas réglée, a expliqué hier Christine Mitton, porte-parole de la Société. De notre côté, nous sommes prêts à payer notre part. L'an dernier, la piste cyclable était ouverte le 16 avril. » Jusqu'à cette année, seules Brossard, Saint-Lambert et LeMoyne contribuaient financièrement à la surveillance et l'entretien du lien routier. « Une situation inéquitable, selon Mark Laroche, directeur général à Brossard. Dans notre cas, le montant versé était de 24 000 $. Nous demandons à ce que la facture soit partagée avec les autres municipalités qui utilisent également la piste, comme Longueuil, Greenfield Park, Saint-Hubert et d'autres. L'an dernier, nous les avons avisées de notre intention de ne plus payer si tout le monde ne faisait pas sa part. »

Jean-François Pronovost, directeur de Vélo-Québec, explique que « la saison est courte et que les cyclistes sont déjà pénalisés ». Il espère que les villes vont trouver un terrain d'entente rapidement et « qu'elles n'imposeront pas un péage aux cyclistes, ce qui serait absurde ».

C'est pourtant ce que souhaiterait le maire de Greenfield Park, Marc Duclos. « On devrait appliquer le principe de l'utilisateur-payeur dans le cas d'un service qui n'est pas utilisé par l'ensemble de la population, dit-il. Ce n'est pas que la facture soit très élevée, mais c'est le principe. Après la piste cyclable, on va peut-être nous demander de financer la navette fluviale. Dans le contexte économique actuel, même une dépense de 400 $ est regardée à la loupe. »

L'idée du péage est loin de faire l'unanimité. Mardi soir, le maire de Saint-Lambert, Guy Boissy, a invité les maires des villes de la MRC de Champlain, soit Longueuil et les environs, à demander à leurs conseils municipaux de se prononcer sur la façon de partager les coûts.

« Les villes doivent déterminer sur quelle base sera répartie la facture, explique-t-il. Selon la richesse foncière, la population ou les utilisateurs. Les municipalités concernées doivent décemment payer leur quote-part. J'estime que Saint-Lambert a fait sa bonne part déjà en payant seule une partie du coût de la passerelle, soit 120 000 $. À peine 14,5 % des usagers de cette piste habitent ici. »

Le maire Claude Gladu, de Longueuil, croit, pour sa part, qu'il serait injuste d'exiger un paiement au pro rata de la population, alors que « seulement 4000 Longueuillois ont utilisé la piste cyclable en 97. Le calcul doit se faire d'une façon plus équitable ».

Ainsi, selon les données de l'an dernier, 40 000 cyclistes se sont promenés sur la voie d'accès, dont 23 000 en provenance de la MRC Champlain et 8000 de Montréal. Les autres viennent de différentes MRC comme celles de Lajemmerais et de Roussillon.

SIX ANS.

QUATRE SAISONS.

UN SEUL PNEU.



GARANTI.

Au cours d'une année, les conditions de conduite peuvent varier du tout au tout. Pour faire face aux situations les plus diverses, un pneu s'impose : le Michelin X-One. Il vous offre :

- Des lamelles et rainures uniques qui en font le meilleur des pneus toutes saisons en hiver.
- Une adhérence supérieure sur chaussée mouillée.
- Un confort de conduite exceptionnel.
- Une garantie de 6 ans, sans limite de kilométrage.

6 ans. 24 saisons. Ou 2,190 jours. En fin de compte, une chose est sûre, vous pouvez compter sur le X-One pour rouler en toute sécurité.

*Pour termes et conditions, voir le manuel du propriétaire des pneus Michelin.

1998 BIB

MICHELIN

Cent ans d'innovation
Parce que les pneus, c'est important

Consultez les Pages Jaunes pour le revendeur autorisé Michelin le plus près.

MICHELIN X One QUATRE PNEUS EN UN

Une nouvelle façon de parler de l'inceste

LILIANNE LACROIX

« Les gens vont parler de leur agression, mais cacher qu'ils ont eu du plaisir et là, ils ne peuvent plus passer à autre chose, car la vérité n'est pas dite. C'est ça, le plus horrible. T'as aimé ça, qu'on te dit... tu sais que c'est vrai, mais t'es pas pour le dire. Alors, quand tu vas raconter, tu gardes un bout de mensonge. Oui, le pire, c'est qu'on me l'a fait en me donnant du plaisir. Le summum de l'horreur ! »

Agressée par son oncle, Lucie, professeur de théâtre après avoir enseigné le karaté, a dû admettre cette terrible réalité pour arriver à s'en sortir.

Longtemps, l'inceste a été un sujet tabou. De plus en plus, pourtant, les victimes sortent de l'ombre, mais souvent, trop souvent, un pan de la vérité reste occulté, qui les empêche de guérir véritablement leur blessure.

Dans le film *Plaisir honteux*, la réalisatrice Michelle Desaulniers, elle-même victime d'inceste, aborde la notion de plaisir vécu dans l'inceste : « J'ai lu plusieurs livres sur l'inceste, personne ne parlait jamais du plaisir. Pourtant, c'est le fait d'avoir ressenti du plaisir qui m'avait, moi, le plus troublée. Je me sentais responsable, complice. »

Déjà présenté à TQS fin mars, le film, mi-fiction mi-documentaire, prend l'affiche sur grand écran à compter d'aujourd'hui et jusqu'au 30 avril au cinéma Parallèle. Concurremment, le 28 avril prochain, un livre intitulé lui aussi *Plaisir honteux* et où Mme Desaulniers explore encore plus en profondeur cette réalité, paraîtra aux éditions du Remue-Ménage.

La démarche est audacieuse : « Bien sûr, le fait de dire qu'il y a du plaisir dans une situation d'abus sexuel, c'est une bombe ! Ça dérange tout le monde, les psychologues, le système judiciaire... ça implique une remise en question. En justice, par exemple, on déduit que s'il y a eu plaisir, c'est qu'il y avait consentement. Pourtant, c'est loin d'être la réalité. »

Avec une série de témoignages présentée par une brochette de femmes de tous les âges et de toutes les conditions et deux hommes, la réalisatrice présente les horreurs de l'inceste tout en introduisant cette dimension du plaisir qui y est souvent liée et qui vient créer une immense confusion pour la victime.

« Quand le mari de ma soeur est entré dans ma chambre pour me caresser le dos, il a touché mon sein gauche. Je ne voulais pas qu'il me touche, mais je manquais de caresses. Il m'a fait découvrir le plaisir sexuel dans une violence intérieure que je ne soupçonnais pas », témoignera elle-même la réalisatrice dans ce film où elle joue aussi un rôle de clown, un métier qu'elle a pratiqué pendant longtemps.

« Juste me faire masturber, c'était bon. C'est ce qu'il faisait après qui n'était pas bon », viendra dire Carole, victime de son oncle.

« On portait attention à moi. J'étais avec mon père quand même », expliquera Jean-Paul, les larmes aux yeux, pour qui les agressions ont commencé à sept ans et duré environ huit ans. « En tant que père, mon père était absent ou violent. Quand il était là, on en avait peur. Il tapait dur. »

C'était seulement dans les moments d'inceste que cet homme savait se montrer doux. Excepté au moment de la sodomie, précisera Jean-Paul.

L'affaire judiciaire de Lazare et Jacobs se poursuit

MARC THIBODEAU

La Couronne souhaite contourner un jugement de la Cour supérieure favorable aux revendications linguistiques de Matthew Lazare et Bryan Jacobs, deux Mohawks accusés de contrebande à la suite de l'intervention avortée de la GRC en septembre à Kahnawake.

La procureure de la Couronne, Marie-Michèle Meloche, a indiqué hier à *La Presse* qu'une demande avait été faite au bureau de la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellann, pour permettre le dépôt d'un acte d'accusation privilégié, qui éliminerait l'étape de l'enquête préliminaire au coeur du jugement controversé.

L'avocat de Lazare et Jacobs, Jacques Bouchard, avait exigé au début de l'enquête préliminaire de ses clients, en février, que cette étape des procédures se déroule en anglais, leur langue de prédilection. Des accusés francophones, réunis dans la même dossier, ont alors fait la même demande au juge Yves Lagacé, de la Cour du Québec, qui a refusé.

Me Bouchard a soumis la question à la Cour supérieure, qui a rendu à la fin du mois de mars une décision ouvrant la porte à la tenue d'une enquête préliminaire dans la langue choisie par l'accusé.

Cette décision, portée depuis en appel par la Couronne, pourrait contraindre Me Meloche à scinder l'enquête préliminaire en deux parties, regroupant respectivement les accusés francophones et anglophones.

Le dépôt d'un acte d'accusation privilégié permettrait d'éliminer l'étape de l'enquête préliminaire.

Le préjudice causé ne serait pas très important, affirme Me Meloche, puisque la majorité des 30 personnes mises en accusation dans ce dossier ont déjà renoncé à cette étape des procédures.

« Si nous obtenons l'autorisation de la ministre, tous les accusés seront rendus à l'étape du procès », dit l'avocate.

Le différend linguistique risque alors de se répéter puisqu'il est possible que certains accusés exigent la tenue du procès dans leur langue. La Couronne entend plutôt demander un procès bilingue, qui lui permettrait de ne pas scinder le dossier entre accusés anglophones et francophones.

Me Meloche a indiqué hier qu'elle espérait obtenir une réponse de la ministre avant le 1er mai, date à laquelle les deux parties doivent se retrouver en cour.

Si l'acte d'accusation privilégié est déposé, tous les accusés devront comparaître de nouveau. Les enquêtes sur cautionnement seraient reprises par la suite, ce qui permettrait peut-être à Lazare et Jacobs, actuellement détenus, de recouvrer leur liberté en attendant la suite du processus.

Me Meloche estime que ce « risque » n'est pas très important puisque les deux accusés ont déjà tenté en vain à deux reprises de convaincre les tribunaux de les relâcher.

L'avocat des Mohawks a indiqué hier qu'il ne s'étonnait pas des démarches entreprises par la Couronne.

« Ça faisait partie des possibilités », a brièvement commenté Me Bouchard, qui a refusé de dévoiler quelle serait sa stratégie pour la suite du processus.

Vente Trans Canada

Dernier week-end !



Jusqu'à 40 % de rabais
Sélection de chaussures pour hommes et femmes
Comprend des modèles Casual Connection, The Work Connection, Keds, Aerosoles, Nicole, Florsheim, Distinction et plus.



30 % de rabais
T-shirts The Work Connection
Sélection de modèles pour le printemps et l'été.
Seulement chez Eaton.

EATON



33 % de rabais
Stanfield's
Sous-vêtements 100 % coton pour hommes. Caleçons, caleçons mi-cuisse et T-shirts.
Nos prix cour. 8,50 $ à 20 $
En vente 5,36 $ à 13,40 $



Peter Panopolis
Culturiste, Montréal



30 % de rabais
Draps Pipeline
Ensembles de draps Martex. Une place à très grand.
Nos prix cour. 34,99 $ à 99,99 $
En vente 24,49 $ à 69,99 $



Bas Vanity Fair
À l'achat de 12 **40 % de rabais**
À l'achat de 6 **30 % de rabais**
À l'achat de 1 **25 % de rabais**
Les emballages multiples sont considérés comme un seul article. Emballages avantageux à **14,99 $** non compris.



30 % de rabais
sur le denim
Tous les Levi's^md, SilverTab^md, Ikeda et Manager pour femmes et hommes et tous les Levi's^md pour enfants.

25 % de rabais
Mode designer en liquidation
Choisissez parmi ces designers renommés et plus. La sélection et les modèles varient d'un magasin à l'autre.

Pour femmes
POLO JEANS COMPANY RL RALPH LAUREN
JONES NEW YORK
LIZ CLAIBORNE

Pour hommes
nautica
POLO RALPH LAUREN

Profitez de ces super bons rabais et plus partout en magasin !

Jusqu'à 55 % de rabais
- **Serviettes Martex – de bain, essuie-mains et débarbouillettes**
Nos prix cour. 7,99 $ à 15,99 $
En vente 3,59 $ à 7,19 $

25 % de rabais
- **OshKosh**
Collection printanière. Vêtements et chaussures pour filles et garçons. Tailles pour bébés et 2 à 6X.
Nos prix cour. 16,99 $ à 48,99 $
En vente 12,74 $ à 36,74 $

Jusqu'à 40 % de rabais
- **Chemises habillées Arrow**
Comprend «Arden Cotton Rich», «Arrow Easy Care» à manches longues ou courtes* et «L'homme au col Arrow».
Nos prix cour. 29,99 $ à 49,99 $
En vente 17,99 $ à 34,99 $
*Offre de lancement. Après le 26 avril 1998, nos prix cour. seront tels qu'indiqués.

Offre spéciale !
Sélection de robes pour femmes.
Seulement 89,99 $

30 % de rabais
- **Pulls crochetés Casual Connection**
Nos prix cour. 39,99 $ à 49,99 $*
En vente 27,99 $ à 34,99 $
*Offre de lancement. Après le 26 avril 1998, nos prix cour. seront tels qu'indiqués.
- **Tout le linge de table et de cuisine**
Comprend le nouveau linge de cuisine «Top Notch».

Toutes les offres et les achats spéciaux sont en vigueur jusqu'au dimanche 26 avril 1998, sauf indication contraire.
Les rabais s'appliquent aux prix d'origine étiquetés. Solderie des manufacturiers, magasins-entrepôts et centres de liquidation non compris.

Pas parfaite, la Loi sur l'accès à l'information

Presse Canadienne
OTTAWA

L'Association canadienne des journaux considère que les compressions budgétaires imposées par le gouvernement rendent difficile l'application de la Loi sur l'accès à l'information, et la mise au jour par les médias des bévues gouvernementales.

Une étude parrainée par l'association et rendue publique hier indique que de plus en plus de Canadiens frappent un mur quand ils tentent de savoir exactement de quelle manière leurs dollars sont dépensés par le gouvernement.

L'accès à l'information gouvernementale est de plus en plus coûteux et l'information prend de plus en plus de temps à obtenir, conclut l'auteur de l'étude, qui pointe du doigt la tendance des gouvernements (fédéral et provinciaux) à se dégager de certaines responsabilités au profit du secteur privé.

Cette tendance a pour conséquence de rendre inaccessibles quantités d'informations, étant donné que les entreprises privées ne sont pas sujettes à la Loi d'accès à l'information.

L'étude, intitulée « Accès limité », indique également que le nombre d'employés gouvernementaux chargés de traiter les demandes d'accès à l'information est à la baisse, en raison des coupes budgétaires imposées à la plupart des ministères, ce qui retarde d'autant le processus.

Selon l'auteur de cette étude, Alasdair Roberts, qui est professeur à l'Université Queen's en Ontario, le droit du public à l'information est ainsi compromis. Craignant que les choses aillent de mal en pis, il demande au gouvernement fédéral d'amender la Loi d'accès à l'information de manière à y assujettir toutes les institutions financées par des fonds publics, et de donner plus de pouvoir à ceux qui doivent appliquer cette loi, pour faciliter la divulgation d'informations et de documents. Notamment, les responsables de l'application de la loi devraient avoir un droit de regard sur l'imposition de frais pour ouvrir des dossiers.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Déclaration de Montréal

Diane Marleau, ministre de la Coopération internationale et responsable de la francophonie, a répondu à l'exhortation d'une vingtaine de jeunes engagés en faveur de la solidarité internationale et du développement durable. Dans la foulée du Jour de la Terre, le CLUB 2/3, qui oeuvre au Canada et dans dix autres pays, a invité la ministre à recevoir la Déclaration de Montréal et l'Appel des jeunes. Cette déclaration est l'aboutissement du travail de plus de 700 délégués provenant de partout dans la francophonie qui se sont rencontrés dans le cadre du Forum Planèt'ERE qui avait lieu du 6 au 10 novembre derniers à Montréal. Étaient présents à l'événement, outre la ministre et les jeunes signataires, le président du conseil d'administration du CLUB 2/3, Pablo Rodriguez et la directrice générale, Judith Bergeron.

Place Pasteur : l'UQAM recule

L'Université du Québec à Montréal a annoncé hier qu'elle offrait à la Ville de Montréal d'administrer la place Pasteur en partenariat avec elle. Cette offre survient dans le cadre d'une controverse suscitée par la volonté de l'UQAM de limiter l'accès de cette place aux jeunes marginaux qui ont pris l'habitude de s'y rassembler. Il a été impossible de joindre l'UQAM ou la Ville de Montréal, hier soir, pour savoir si cette offre était acceptée par la Ville.

Au début du mois, l'UQAM a demandé à la Ville de lui céder la place, située en face de son bâtiment administratif de la rue Saint-Denis. L'imminence de cette cession a soulevé le mécontentement de plusieurs, notamment de descendants de Louis-Joseph Papineau, qui a fait don du terrain à la Ville à condition qu'il serve toujours de place publique.

Dans un communiqué publié hier soir, l'UQAM affirme qu'il a toujours été entendu avec la Ville que le parc demeurerait un lieu public, accessible à tous. L'UQAM espère que le partenariat favorisera la fréquentation de la place pour tout le monde « et non seulement les groupes de jeunes marginaux ».

Pas d'enquête sur le renvoi de Mercedes

FRANÇOIS BERGER

Devant le refus de la ministre Lucienne Robillard d'instituer une enquête sur le renvoi dans son pays d'un Dominicain amputé des deux pieds, l'avocate représentant le jeune infortuné a l'intention de s'adresser à la Cour fédérale, qui a juridiction en matière d'immigration.

La ministre de l'Immigration a refusé net, hier, d'instituer une enquête publique ou même une enquête interne dans son ministère, après le renvoi en République dominicaine, le 4 avril, de Ramon Mercedes, âgé de 23 ans. Passager clandestin sur un cargo panaméen arrivé le 9 mars au quai de Port-Alfred, à La Baie, au Saguenay, le Dominicain avait été retrouvé dans un conteneur. Les pieds gelés, il avait été amputé dans un hôpital de Montréal et renvoyé rapidement à Saint-Domingue, où il avait présumément été laissé sans soins à l'aéroport.

Bien qu'elle ait reconnu lundi que « les choses auraient pu être faites avec plus de compassion », la ministre Robillard a toutefois défendu ses fonctionnaires en indiquant que le renvoi avait été effectué selon les règles de l'art. Un « comité d'appui à Ramon Mercedes », le Bloc québécois ainsi que l'Association québécoise des avocats en droit de l'immigration ont réclamé cette semaine la tenue d'une enquête, mais la ministre a écarté cette requête.

Me Gisèle Saint-Pierre, qui veut ramener son client au Canada, entend s'adresser aux tribunaux, notamment à la Cour fédérale, pour forcer la tenue d'une enquête. « La ministre n'est pas la seule qui peut décider », a-t-elle commenté hier après le refus de Mme Robillard.

Mme Saint-Pierre soutient que les fonctionnaires de l'Immigration n'avaient pas à expulser aussi rapidement M. Mercedes sous l'instigation apparente de l'assureur maritime qui voulait limiter les coûts (le cargo panaméen était assuré contre la présence de passagers clandestins). Le jeune Dominicain, qui n'a pas revendiqué le statut de réfugié lors de son court séjour au Canada, se trouve actuellement dans une clinique de Saint-Domingue.

Lisier de porc difficile à traiter

Bien qu'il existe des technologies de traitement du lisier de porc fort prometteuses, aucune ne peut, à l'heure actuelle, fournir toutes les preuves de son efficacité technique, environnementale et économique.

C'est ce que conclut l'étude du groupe de travail *Transfert technologique* formé dans le cadre du Plan agro-environnemental de la production porcine québécoise. Dans ses recommandations, Gaétan Gingras, ingénieur et agronome au ministère de l'Agriculture, suggère aux éleveurs de réduire le volume et la charge fertilisante du lisier et d'atténuer les odeurs.

En ce qui concerne les additifs au lisier, plus d'une trentaine sont offerts sur le marché. Toutefois, aucun encadrement légal et commercial ne protège les utilisateurs.

L'offre à 0% se termine le jeudi 30 avril.

SUPER OCCASION SUR LES MINI-FOURGONNETTES CHRYSLER

0%* FINANCEMENT JUSQU'À 48 MOIS

Applicable aux véhicules neufs à empattement long Dodge Grand Caravan, Plymouth Grand Voyager et Chrysler Town & Country 1998. Gagnants du prix «Meilleur achat» 1998 de *Consumer's Digest* et de *Carguide*.



Empattement long seulement, et ce, jusqu'au 30 avril.

Seulement chez votre concessionnaire Chrysler.

Prière de lire ce qui suit : *Cette offre d'une durée limitée se termine le 30 avril et s'applique aux ventes au détail à partir du stock du concessionnaire de mini-fourgonnettes neuves Dodge Grand Caravan, Plymouth Grand Voyager et Town & Country 1997 et 1998. Financement à 0% sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le financement exclut l'immatriculation et les assurances. Voyez votre concessionnaire pour les détails complets. Visitez notre site au www.chryslercanada.ca

SERVICE CINQ ÉTOILES CHRYSLER ★★★★★

Les mini-fourgonnettes CHRYSLER

CHRYSLER Dodge Camions Dodge

CHRYSLER Plymouth Jeep | Eagle